

Avec le soutien de la Région wallonne

Sensibilisation au développement durable

L'éco-consommation en entreprise



«A chaque fois que nous faisons nos courses, nous opérons des choix de produits, de prix, de qualité; mais nous achetons aussi les conditions de travail de ceux qui produisent, les conditions de fabrication, d'évolution et de destruction des produits, et donc leur impact sur la planète. Tout acte de consommation a une influence directe sur les conditions environnementales et sociales de production.

Quand on achète un produit, on achète aussi le monde qui va avec... »

Nathalie Kosciusko-Morizet,
Présidente de l'organisation Consodurable
(www.consodurable.org)

Cette publication est le fruit d'une collaboration entre les trois syndicats de travailleurs belges, la CGSLB, la FGTB et la CSC dans le cadre d'une convention signée avec la Région wallonne pour la sensibilisation du monde syndical aux enjeux environnementaux.

Ont participé à l'élaboration de cette brochure :

Pour la CGSLB : Olivier Wilser

Pour la FGTB : Julie Rigo, Dominique Defrise

Pour la CSC : Fernand Antonioli, Thierry Demuysère.

Avec la participation du Réseau Eco-consommation



Couverture: photo de l'ampoule aimablement fournie par Hans van Reenen.

Introduction

Pour un nombre croissant d'hommes et de femmes, le lien entre croissance économique et bien-être de l'humanité n'est plus aussi évidente qu'avant. De plus en plus de voix s'élèvent contre une vision du développement trop centrée sur le court terme. Ainsi, des organisations de défense des consommateurs et de l'environnement, des citoyens, des patrons d'entreprises, des personnalités politiques et le monde syndical souhaitent remettre la croissance dans une perspective de **développement durable**.

Défini pour la première fois en 1987 dans un rapport des Nations Unies¹, le développement durable est un système qui permet de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre les facultés des générations futures à satisfaire les leurs.» Pour assurer leur avenir, il est impératif que nos sociétés considèrent désormais à égale importance les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Plus que jamais d'actualité, ce concept autorise de nombreuses interprétations. Les communicateurs d'entreprise l'ont bien compris, mettant cette faiblesse à profit pour réduire habilement le développement durable à sa seule dimension économique. Le bien-être social et la préservation de l'environnement sont le plus souvent laissés en marge.

A l'heure où l'économie wallonne engage sa modernisation, le monde syndical se sent concerné par la recherche de perspectives à long terme pour les entreprises. Notre modèle économique actuel, très dépendant des ressources non renouvelables, aurait beaucoup à gagner en mettant à son actif les principes du développement durable.

Encore faut-il que les entreprises, en particulier celles qui auraient intégré le concept de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)², n'en restent pas au stade du discours et de l'image de marque mais s'engagent dans des actions au quotidien impliquant l'ensemble des acteurs dans une dynamique participative qui associe les travailleurs et leurs représentants.

Trois syndicats belges se sont associés pour tenter d'apporter une contribution positive à cette recherche, avec le soutien de la Région wallonne. Le résultat de leurs réflexions est la présente publication, qui développe un aspect particulier du développement durable: **l'éco-consommation ou consommation responsable des entreprises**.

Cette brochure informative est à destination des délégués syndicaux et nous espérons qu'elle leur permettra de sensibiliser, via les organes de concertation d'entreprise, l'ensemble des acteurs de terrain à acheter dans le respect de l'environnement et à utiliser de manière encore plus rationnelle les ressources naturelles. **L'objectif est de promouvoir des comportements responsables et participatifs en entreprise, notamment par la prise en compte d'alternatives écologiques au niveau des achats, des technologies ou des services.**

Notre souci principal est d'éveiller l'esprit critique du lecteur et de lui donner certains outils pour agir. Ainsi, nous proposons une méthodologie d'action syndicale en entreprise agrémentée de nombreux outils simples d'utilisation qui doivent permettre de stimuler le dialogue social en matière d'éco-consommation et d'orienter les réflexions de chacun vers l'éventail des solutions possibles.

Bien sûr, **chaque entreprise est unique et les solutions s'identifient au cas par cas**: le partage des expériences et compétences en la matière est donc à encourager aussi.

Nous espérons que cette brochure aidera à progresser sur cette voie et nous vous en souhaitons bonne lecture.

Gunars Briedis
Secrétaire de la régionale
wallonne de la CGSLB

Jean-Claude Vandermeeren
Secrétaire général
de la FGTB wallonne

Marc Becker
Secrétaire National
CSC

¹ Gro Harlem Brundtland, rapport 'Our Common Future', Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ONU, 1987

² Il est également possible d'employer le terme "social" plutôt que "sociétale" pour traduire l'acronyme «RSE» ce qui n'en change ni le sens ni la portée générale. Selon la définition proposée par la CIDD dans son projet de cadre de référence de la responsabilité sociétale des entreprises en Belgique «La RSE ou Responsabilité Sociétale des Entreprises est un processus permanent d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent de manière volontaire, systématique et cohérente des considérations d'ordre social, environnemental et économique dans la gestion globale de l'entreprise; à cet égard, la concertation avec les parties prenantes de l'entreprise fait partie intégrante du processus», 2005.

Sommaire

Partie 1 – «L'éco-consommation en entreprise» 7

Chapitre 1 :

Les achats en entreprise : un levier pour le développement durable 8

| | | |
|------|---|----|
| 1. | A bout de souffle | 8 |
| 2. | Eco-consommation? Consommation responsable? Durable? Equitable? Quelques considérations et définitions..... | 9 |
| 2.1. | L'éco-consommation | 9 |
| 2.2. | La consommation éthique ou équitable | 9 |
| 2.3. | Une synthèse: la consommation responsable ou durable | 10 |
| 3. | Quelle part de responsabilité le consommateur a-t-il?..... | 10 |
| 4. | Eco-consommer dans la vie de tous les jours..... | 11 |
| 4.1. | Faire la distinction entre besoin et envie | 11 |
| 4.2. | Satisfaire ses besoins en limitant ses impacts sur l'environnement | 12 |
| 4.3. | Connaître ce que l'on consomme | 12 |
| 4.4. | Choisir ce que l'on consomme | 12 |
| 4.5. | Oui, mais... .. | 13 |
| 5. | Consommation écologique et importance du cycle de vie..... | 13 |
| 5.1. | Achats et prise en compte de l'environnement | 13 |
| 5.2. | Implications pratiques d'une approche basée sur le cycle de vie | 14 |
| 6. | Eco-consommer en entreprise..... | 15 |
| 6.1. | Développement durable, entreprise et consommation responsable | 15 |
| 6.2. | Les achats écologiques sont un levier stratégique majeur pour l'intégration du développement durable en entreprise | 15 |
| 6.3. | Une fois l'achat effectué? | 16 |

Chapitre 2 :

Pour une démarche d'éco-consommation en entreprise 18

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | L'éco-consommation, trois approches pour une démarche dynamique | 18 |
| 1.1. | AVANT ACQUISITION : Analyse des risques et évaluation de la performance environnementale de ses besoins | 19 |
| 1.2. | APRES ACQUISITION : Optimiser l'utilisation | 19 |
| 1.3. | APRES UTILISATION : Bien gérer la fin de vie de ses achats | 20 |
| 2. | Trois approches pour aborder l'éco-consommation en entreprise..... | 21 |
| 2.1. | L'approche «produits» et la gestion du cycle de vie | 21 |
| 2.1.1. | Contrôler les intrants: les produits labellisés, logos environnementaux, l'étiquetage | 22 |
| 2.1.2. | Contrôler ce qui sort de l'entreprise | 22 |
| 2.2. | L'approche «services» | 23 |
| 2.3. | L'approche «gestion» | 24 |
| 3. | Qu'un dialogue s'installe en entreprise..... | 25 |
| 3.1. | Une démarche participative | 25 |
| 3.2. | Une démarche globale dans l'entreprise | 28 |

Partie 2 – «Eléments de méthodologie syndicale» 29

Chapitre 1:

Pistes pour un plan de travail en équipe syndicale: inscrire son entreprise dans une démarche d'éco-consommation 30

| | | |
|--------|---|----|
| 1. | Introduction | 30 |
| 2. | Comment s'y prendre? Essai de méthodologie d'action..... | 30 |
| 3. | Agir dans les organes de concertation: Comment utiliser nos compétences classiques dans une démarche d'éco-consommation?..... | 36 |
| 3.1. | Au CPPT..... | 36 |
| 3.1.1. | Plan global de prévention et plan annuel d'action: appliquer les principes de prévention en matière d'éco-consommation | 36 |
| 3.1.2. | Droit à l'information en matière d'environnement | 36 |
| 3.1.3. | Commentaire annuel sur la politique de l'environnement (AR du 3/5/99 art 16) | 37 |
| 3.1.4. | Le droit d'avis préalable (AR du 3/5/1999 relatif aux missions et fonctionnement des CPPT, section II – Missions du comité) | 37 |
| 3.1.5. | Accueil des nouveaux travailleurs, information et formation à la prévention et à la protection au travail | 37 |
| 3.2. | Au CE | 37 |
| 3.2.1. | Via les informations économiques et financières (IEF) | 39 |
| 3.2.2. | Via ses compétences sur la formation professionnelle | 39 |
| 3.2.3. | Via ses compétences en matière de mobilité | 39 |
| 3.2.4. | L'accueil de nouveaux travailleurs | 39 |
| 3.3. | La DS | 39 |

Chapitre 2:

Des outils et des idées pour mon entreprise

| | | |
|-----------|---|----|
| Outil 1: | Les publications syndicales sur l'environnement | 40 |
| Outil 2: | Les clauses environnementales et les chartes de bonne conduite..... | 41 |
| Outil 3: | Champ d'amélioration: l'inventaire des produits et services qui se prêtent à l'éco-consommation en entreprise | 42 |
| Outil 4: | L'identification des nuisances environnementales significatives d'un produit, d'une technologie ou d'un service..... | 43 |
| Outil 5: | Demandez l'avis de vos collègues grâce au sondage d'opinions | 44 |
| Outil 6: | Utilisez les écocartes (remettre après diagnostic env.)..... | 45 |
| Outil 7: | Acheter vert avec le guide des achats durables..... | 45 |
| Outil 8: | Des produits équitables pour mon entreprise | 45 |
| Outil 9: | Utilisation de la méthode FARE (Faisabilité, Adaptabilité, Rentabilité et Efficence) pour évaluer les mesures prises en entreprise en matière d'éco-consommation..... | 45 |
| Outil 10: | Identification des produits écologiques grâce aux labels et logos environnementaux..... | 46 |
| Outil 11: | Préparation d'un argumentaire pertinent à présenter à votre direction | 46 |

Partie 3 – ANNEXE : carnet d'adresses 47

Partie 1

L'éco-consommation en entreprise

Dans cette partie figurent un ensemble de considérations générales sur l'éco-consommation. Nous verrons pour commencer de quelle manière les comportements de «consommateurs non avertis» nuisent à l'environnement. Une tentative de définition large de l'éco-consommation sera ensuite proposée et nous verrons comment une telle approche est applicable au niveau des entreprises.



Chapitre 1

Les achats en entreprise : un levier pour le développement durable

nous formons sont donc à l'origine de problèmes environnementaux graves³.

Que dire alors lorsque les habitants des pays émergents auront un niveau de consommation comparable au nôtre ? Quelles seront les pressions sur l'environnement si par exemple un milliard de nouveaux véhicules voient le jour à travers le monde, d'autant plus que les six milliards d'êtres humains peuplant actuellement la terre passeront à... neuf milliards d'ici 2050 ? La réponse la plus probable ? Une gigantesque pression sur les ressources naturelles liée à une énorme demande énergétique, l'augmentation de conflits armés, des pollutions de plus en plus nombreuses entraînant avec elles leur lot de catastrophes naturelles et de maladies. Il sera aussi à craindre une augmentation globale de la production de déchets⁴, et leur accumulation non maîtrisée notamment dans les états du monde où la législation sociale et environnementale est la moins stricte.

Des experts internationaux ont tiré la sonnette d'alarme dès la fin des années 60, mais ce n'est qu'en 1987 que les Nations-Unies publient le rapport Brundtland qui définit le concept de développement durable ou soutenable. Le développement durable est ainsi défini comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable vise à concilier développement économique, protection de l'environnement et équité sociale.

1. À BOUT DE SOUFFLE

Le constat actuel sur notre capacité à préserver et rationaliser les ressources naturelles de notre planète est accablant puisque l'on estime que 20% de la population mondiale (les pays industrialisés) consomment actuellement 80% des ressources disponibles. Non seulement la consommation de ressources naturelles est inéquitable (les plus gros consommateurs de ressources naturelles sont des pays qui en possèdent le moins), mais en plus, nous nous trouvons déjà dans une réelle situation de surconsommation, c'est-à-dire que nous consommons les ressources à un rythme supérieur à celui de leur renouvellement naturel (voir l'encadré 1 sur l'empreinte écologique). Les habitudes de consommation de la minorité que

³ L'Etat de la planète 2005, Worldwatch Institute.

⁴ La quantité de déchets par habitant a doublé ces 30 dernières années, Nadia Boeglin, ADEME.

[encadré 1]

❖ Calculez votre empreinte écologique !

L'empreinte écologique est un indicateur qui met en évidence de manière imagée l'état de la consommation humaine de ressources naturelles. Grosso modo, elle représente la superficie du terrain qu'il faudrait à chaque être humain pour assurer tous ses besoins (infrastructures pour produire la nourriture et les fibres qu'il consomme, absorber les déchets provenant de sa consommation d'énergie, développer son infrastructure, etc.)

L'empreinte écologique est mesurée en hectares ou, de manière plus visuelle, en terrains de foot. La terre est grande, mais étant donné que seulement 25% de sa surface est biologiquement productive (si l'on enlève les déserts, les zones glaciaires...), chaque personne ne dispose «que» de 1,8 hectares par personne pour se nourrir, se vêtir, se loger, se chauffer... Cette surface disponible est en constante diminution car la population mondiale augmente et les surfaces utilisables diminuent à cause, notamment, des pollutions et de la désertification.

En 2001, l'empreinte écologique mondiale moyenne était de 2,2 hectares par personne, soit 21% de plus que disponible. Nous surexploitions donc la planète de l'ordre de 21%.

Dans les pays dits «développés», la pression sur les ressources naturelles est encore plus forte. L'empreinte écologique d'un américain est de 9,67 ha, celle d'un européen d'environ 5 ha et celle d'un belge de 6,71 ha. Si tout le monde avait le même mode de consommation que celui des pays dits développés, il faudrait 2 à 3 planètes pour satisfaire nos «besoins» ou plutôt pour assurer notre niveau de vie.

[Sources : WWF et IBGE].

Vous désirez connaître votre empreinte écologique personnelle ? Calculez-la ! Plusieurs modules de calcul existent sur Internet :

- www.footprint.ch
Projet du WWF suisse. Test très complet (une trentaine de questions) et ludique, en français, allemand ou italien. Comparaison du résultat avec la moyenne suisse, d'autres pays, et mondiale.
- www.earthday.net/footprint/index.asp
Test d'une quinzaine de questions, en français, allemand, anglais, espagnol ou portugais. Comparaison du résultat avec la moyenne de votre pays et mondiale.
- www.agir21.org/#ee
Test d'une quinzaine de questions, en français. Comparaison du résultat avec les moyennes mondiales et répartition de votre empreinte entre les pôles.

En 1992, au sommet de la terre à Rio, 173 états signent l'Agenda 21, un programme d'actions mondial pour le 21^{ème} siècle visant à mettre en œuvre un développement plus durable, c'est-à-dire à maintenir le développement économique et social de l'humanité dans un environnement vivable. **L'un des chapitres de l'Agenda 21 met en évidence la nécessité de modifier nos modes de consommation et de production et de se tourner vers des schémas de consommation et de production plus rationnels, plus respectueux de l'environnement.**

Dix ans après, le rapport du sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg constate toujours que : «Des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale».

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Alors qu'une prise de conscience émerge lentement au sein des ménages et des entreprises, la réalité des problèmes environnementaux nous prouve qu'il nous reste du chemin à parcourir. C'est pour apporter leur contribution à ce nécessaire changement de cap que vos syndicats se mobilisent pour promouvoir un mode de consommation alternatif, où chacun devra prendre ses responsabilités en toute connaissance de cause.

Nous espérons que ce document vous apportera la motivation et les outils pour participer à cette évolution nécessaire et urgente.

2. ECO-CONSOMMATION ? CONSOMMATION RESPONSABLE ? DURABLE ? ÉQUITABLE ? QUELQUES CONSIDÉRATIONS ET DÉFINITIONS

Consommer dans l'esprit d'un développement durable ne signifie pas renoncer ou s'opposer à la consommation. Il s'agit tout simplement de consommer mieux, en diminuant notre consommation de ressources naturelles (matières premières, eau, énergie), de consommer en respectant l'homme et en tenant davantage compte de nos besoins réels et non de ceux créés par la publicité.

Consommer des produits et services durables n'implique pas non plus de renoncer au confort ou au bien-être ou à une certaine qualité. Ils offrent souvent des performances équivalentes tout en ayant un impact moindre sur l'environnement.

L'éco-consommation, la consommation responsable ou durable, la consommation éthique sont des concepts qui s'inscrivent dans cette logique.

2.1. L'éco-consommation

Pour le Réseau Eco-Consommation (cf. Carnet d'adresses), il s'agit d'un mode de consommation compatible avec le développement durable. Consommer de manière durable, c'est adopter des comportements de consommation responsables, qui respectent les ressources naturelles et les partagent équitablement entre tous les êtres humains, présents et à venir. Pour que la planète puisse satisfaire les besoins de nos enfants et de leurs enfants.

L'éco-consommation implique des choix plus respectueux de l'environnement et de la santé lors :

- du choix de mode de vie;
- de l'achat des produits et du recours aux services;
- de l'utilisation des produits et des ressources;
- de l'élimination des produits.

La consommation écologique (respectueuse de l'environnement, des hommes et de leur santé), également appelée éco-consommation⁵ est une attitude que le consommateur adopte lorsqu'il souhaite limiter l'impact de son comportement de consommateur sur l'environnement. Des critères écologiques sont donc intégrés au moment du choix de l'achat à effectuer et par conséquent, la **qualité** et le **prix** ne sont plus les seuls paramètres pris en compte. L'éco-consommation a pour objectifs de :

- réduire les pollutions de l'environnement, notamment par une réduction des déchets (prévention, récupération, recyclage et élimination);
- réduire la consommation des ressources naturelles et en promouvoir l'utilisation rationnelle (matières premières, eau, énergie);
- promouvoir l'utilisation de produits et de technologies propres⁶ (également voir annexe p49).

Dans la littérature, on parle également de consommation écologique ou de consommation respectueuse de l'environnement, termes qui peuvent être considérés comme synonymes.

2.2. La consommation éthique ou équitable

La consommation éthique⁷ implique le respect des droits fondamentaux des travailleurs tandis que la consommation équitable vise à garantir aux petits producteurs des pays du sud des revenus permettant de vivre décemment et d'accéder au développement.

Certaines définitions de la consommation éthique insistent également sur la prise en compte des aspects environnementaux. On se rapproche alors davantage des concepts de consommation responsable ou durable expliqués ci-après.



⁵ Dans le Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) de la Région wallonne, l'éco-consommation était définie comme un mode de consommation compatible avec le développement durable et une gestion rationnelle des ressources naturelles tout en veillant au respect des droits des consommateurs, à savoir la qualité et la sécurité des produits ainsi que leur disponibilité sur le marché. Elle repose sur une modification des comportements de consommation impliquant une réflexion sur les choix opérés lors de l'achat et de l'utilisation des produits et des services et sur la manière de traiter les déchets issus de cette consommation afin de réduire l'impact de la consommation sur l'environnement.

⁶ L'ensemble des techniques qui visent à réduire de manière générale les émissions et l'impact sur l'environnement dans son ensemble. Pour les mettre en œuvre on analyse la manière dont les installations sont conçues, construites, entretenues, exploitées et mises à l'arrêt. Elles constituent les techniques les plus éco-efficaces à un moment donné, c'est-à-dire qu'elles sont économiquement et techniquement viables. Directive européenne, "Prévention et réduction intégrée des pollutions" 96/61.

⁷ On entendra également les termes de consommation citoyenne ou encore solidaire.



2.3. Une synthèse : la consommation responsable ou durable

Si l'éco-consommation est davantage (mais pas uniquement) centrée sur la limitation des impacts environnementaux et la consommation éthique sur les aspects sociaux, la consommation responsable ou durable (ou encore soutenable) englobe tous les aspects du développement durable : environnementaux, sociaux et éthiques.

La notion de consommation durable constitue une déclinaison du concept de développement durable adapté aux actes de consommation de la vie quotidienne. La consommation durable est une consommation responsable qui s'efforce d'inverser les modes de consommation écologiquement et éthiquement non viables et de privilégier ceux qui le sont⁸. Dit plus simplement, la consommation durable est basée sur le choix de produits sains, favorables à l'environnement et élaborés dans des conditions sociales respectueuses des droits de l'homme⁹.

⁸ Définition de Consodurable, www.consodurable.org
⁹ Définition du RCR – Réseau des Consommateurs Responsables.

3. QUELLE PART DE RESPONSABILITÉ LE CONSOMMATEUR A-T-IL ?

Notre système basé sur la croissance économique tend à maintenir un certain équilibre entre l'offre et la demande. Selon les principes du développement durable, cet équilibre reste artificiel à long terme si les impératifs sociaux et environnementaux sont négligés. Concernant le volet environnemental du développement durable, il est fréquent de voir l'ensemble des acteurs sociétaux se renvoyer la balle au sujet de leur responsabilité individuelle par rapport aux pollutions qu'ils génèrent. C'est d'autant plus vrai lorsqu'on aborde la problématique de la consommation : qui est responsable des pollutions liées au mode de vie, celui qui achète ou celui qui vend ?

Le client est roi nous dit-on. Par conséquent, l'acheteur aurait la possibilité, de par ses choix, d'orienter le marché. Effectivement et depuis une trentaine d'années, le consommateur a pris conscience progressivement de son pouvoir face aux producteurs. On pourrait ainsi croire que grâce à son **comportement d'achat critique**, le consommateur peut contraindre les entreprises à produire dans un plus grand respect de la personne humaine et de l'environnement. Par conséquent, et dans le cadre d'un marché basé sur **l'offre et la demande**, le consommateur/citoyen peut prendre ses responsabilités et agir en choisissant de manière pertinente les produits qu'il consomme. Dans ce cas, une demande croissante des produits écologiques devrait stimuler les entreprises et conduire au développement d'une meilleure offre pour ce type de produits.

A moins que ce ne soit finalement l'inverse : **la hausse de la consommation est générée par l'offre elle-même**. Selon Nadine Fraselle, chargée de cours et de recherches à l'UCL, «les producteurs

[encadré 2]

Consommation et qualité de l'eau

Qu'il s'agisse des ménages ou d'industries, toutes les utilisations de l'eau impliquent la dégradation inexorable de cette ressource. Les coupables ? Ils sont nombreux : agriculture, ménages et industries, transport, rejets en pesticides, nitrates, produits toxiques et autres matières organiques. Des mesures sont prises pour éviter ou réparer ces pollutions. La performance toujours croissante des technologies d'épuration industrielles fait partie de la solution mais cela ne suffit pas toujours puisque les polluants de très petites tailles moléculaires (pesticides, Polluants Organiques Persistants), ne sont piégés qu'avec un arsenal technologique de pointe et coûteux. Ainsi, la recherche d'alternatives saines à certains produits dangereux reste une solution bien plus intéressante.

L'eau est un bien précieux qui est loin d'être accessible à tous sur terre : deux milliards de personnes en manquent ! Par conséquent, il est indispensable de ne pas la gaspiller ni de la polluer. Pour y parvenir, des solutions technologiques économiques existent mais il faut également penser à remettre en question certaines de nos habitudes de consommateur. A ce sujet voir la brochure publiée par le WWF "Vivons l'eau" sur www.wwf.be.

[encadré 3]

...❖ Consommation et Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE)

Les ressources naturelles sont très sollicitées par notre mode de vie. Malheureusement, certaines de ces ressources ne sont pas inépuisables. On a vu que 80 % des ressources disponibles étaient consommées par 20 % de la population mondiale. L'énergie que nous utilisons provient essentiellement de ressources non renouvelables comme le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'uranium... L'épuisement programmé de ces ressources endéans les 50 prochaines années pose actuellement de sérieux problèmes stratégiques à nos entreprises et un des secteurs en ligne de mire est sans conteste celui des transports. Comment appréhender la reconversion énergétique obligée par laquelle nos sociétés industrialisées devront passer ? Le nucléaire n'est-il pas un cadeau empoisonné ? Nous pouvons tourner l'équation dans tous les sens, il en ressortira toujours qu'un tel changement d'échelle en besoins énergétiques imposera inexorablement l'abandon des énergies non renouvelables au profit des énergies renouvelables (bois, vent, eau, soleil, colza et céréales). Des solutions pour économiser l'énergie (Utilisation Rationnelle de l'Énergie) existent et la Région wallonne offre des primes à l'investissement aux ménages et aux entreprises afin de promouvoir l'utilisation de technologies économes. Voir sur <http://energie.wallonie.be>.

cherchent sans cesse à se démarquer, à anticiper les envies des consommateurs et à créer de nouveaux besoins»¹⁰. Effectivement et nous le constatons tous les jours, le consommateur est submergé de messages pour consommer plus, profiter des «supermégapromos» pour des produits qui ne sont pas toujours nécessaires et quelquefois parfaitement inutiles. Il semble bien que tout soit étudié pour faciliter la vie au client/consommateur et malheureusement, cette attitude nuit souvent à l'environnement.

Toujours selon Nadine Fraselle, «l'offre est essentiellement le fait des secteurs les plus pollueurs, les plus producteurs de déchets ou les plus énergivores : tourisme, horeca, transport, énergie et appareils ménagers, il est donc nécessaire de promouvoir divers changements au niveau des entreprises». De même, ajoute-t-elle, «Pour que le consommateur change de comportement, il doit pouvoir le faire assez facilement, penser que son action est réellement utile et en retirer un avantage personnel». A ce titre, «les pouvoirs publics doivent agir à titre exemplatif» souligne Vim Van Damme de la Cellule Politique Fédérale Développement Durable¹¹. La question reste donc ouverte : les produits sont-ils fabriqués en fonction de nos besoins ou nos besoins sont-ils créés de toutes pièces ? La réponse est peut-être un subtil mélange des deux.

Retenons qu'aucun acte de consommation n'est vide de conséquences pour l'environnement. Le fait d'acheter engendre toujours à un moment donné une consommation d'énergie, une production de déchets, des pollutions directes (déchets d'emballage du produit) et indirectes (pollution de l'air issue de la fabrication de l'emballage, du transport des marchandises, etc.). Bien qu'une prise de conscience soit en marche à tous les niveaux de la société (ménages, entreprises, services publics), il est maintenant prouvé que nos envies, nos besoins, nos habitudes de consom-

mation et nos modes de vie posent des problèmes environnementaux graves tant à l'échelle mondiale qu'au niveau local¹².

4. ECO-CONSOMMER DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS

Pour répondre à ces problèmes environnementaux majeurs, les consommateurs seront appelés à plus ou moins court terme à devenir des consommateurs responsables (souvent appelés des consomm'acteurs), attentifs aux impacts environnementaux et sociaux de leurs achats. Mais comment s'y prendre ?

4.1. Faire la distinction entre besoin et envie

Besoin et envie sont deux concepts bien différents. Un besoin désigne quelque chose de nécessaire à l'existence. Une envie est davantage un

[encadré 4]

...❖ Consommation et pollution des sols

La fonction des sols va au-delà du simple support de nos activités économiques. Sa fonction première est de participer à l'équilibre physico-chimique de l'ensemble des processus naturels de la planète. Ainsi, les exploitations industrielles, l'expansion des zones habitées et l'augmentation des besoins alimentaires sont autant de pressions auxquelles ils sont constamment soumis. Concrètement, les sols héritent d'une multitude de pollutions locales et diffuses sous forme de diverses substances chimiques (pesticides, hydrocarbures, polluants organiques persistants...). Si ces substances parviennent à atteindre la chaîne alimentaire, de graves problèmes de santé publique se poseront. N'oublions pas les pollutions des sols dites «indirectes» telles que les retombées atmosphériques ou la pollution des eaux. Depuis peu, la reconversion économique de la Région wallonne a vu disparaître les industries les plus lourdes, laissant derrière elles quelque 6000 sites qu'il est important d'assainir (Voir la liste des sites pollués répertoriés sur le site internet de la Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement 'SPAQUE' sur www.spaque.be). Le mauvais état de santé des sols wallons est directement lié à notre société de consommation et contrairement à ce qui existe en matière d'eau où le prix de l'épuration est inclus à chaque m³ d'eau consommé, les coûts de dépollution des sols ne sont jamais inclus dans aucun produit de consommation courante.

¹⁰ Nadine Fraselle, matinée d'étude du CRIOC «Consommation durable : quelles politiques mener en Belgique?» 30/04/2004, www.oivo-crioc.org/textes/1013_shtml

¹¹ Pour les actions fédérales en matière de consommation durable, voir le site du Service Public de Programmation du Développement Durable (www.sppdd.be) ainsi que la campagne "L'achat malin" (www.l-achat.malin.be).

¹² Voir les chapitres «Ménage» et «Entreprises» du Tableau de Bord de l'Etat de l'Environnement Wallon 2005.

désir d'obtenir quelque chose. Parce qu'un besoin est quelque chose de nécessaire à l'existence, un besoin doit être satisfait. Un désir ou une envie ne doit pas l'être nécessairement. Par exemple, l'eau douce est un besoin essentiel car est nécessaire à la vie et ne saurait être remplacée.

Évitons donc les achats qui ne correspondent pas à un besoin réel. Modérons nos envies.

4.2. Satisfaire ses besoins en limitant ses impacts sur l'environnement

Un besoin peut être satisfait de différentes manières. Chacune de ces manières peut avoir un impact plus ou moins grand sur l'environnement. A nous de bien analyser comment répondre à nos besoins de la manière la plus durable possible.

Exemple

Un besoin de loisirs, de se divertir peut être satisfait de nombreuses manières différentes: aller voir une exposition à Barcelone en avion, aller au cinéma ou au théâtre, inviter des amis à prendre un verre, aller faire une promenade au bois, jardiner, etc. Certaines de ces actions nécessitent de consommer un bien ou un service et d'autres peu ou pas du tout. Toutes ces actions auront un impact différent sur l'environnement en termes de consommation d'énergie, de production de déchets, de consommation de ressources naturelles, de pollution de l'air, etc.

En prenant la peine de décoder nos besoins réels et en analysant les différentes façons dont nous pouvons répondre à ces besoins, nous pouvons

faire des choix qui ne feront pas systématiquement appel à la consommation d'un bien ou d'un service et qui en limiteront les conséquences environnementales.

4.3. Connaître ce que l'on consomme

C'est se demander dans quelles conditions sociales et environnementales ont été produits les biens et services que nous consommons¹³. Pour nous informer, il existe toute une série de labels et de logos qui nous renseignent sur la qualité socio-environnementale des produits ou services que nous achetons. (Voir l'encadré 8 page 21 et l'outil 10 page 46).

4.4. Choisir ce que l'on consomme

Il semble que les consommateurs soient de plus en plus réceptifs à la sauvegarde de l'environnement¹⁴. Ainsi, dans un contexte commercial, le caractère écologique d'un produit peut devenir un argument de vente puissant et par conséquent, gare aux messages incomplets ou mensongers. De telles pratiques ne manquent pas de susciter le doute dans la tête du consommateur quant à la bonne foi de l'entreprise qui vante les mérites de ses produits. Pour consommer durablement, différents principes peuvent nous guider dans nos choix :

Le principe de prévention : opter pour des biens et des services qui limitent au maximum les nuisances pour l'environnement et la santé.

Le principe d'efficacité : prendre en compte les moyens mis en œuvre pour produire et livrer un article ou un service sur le marché afin de privilégier celui qui respecte le mieux les ressources naturelles, l'énergie et les conditions de travail.

Le principe de qualité : préférer les produits qui ont une grande durée de vie. On retarde le moment où ils sont jetés à la poubelle et on évite ainsi de produire trop de déchets.

Le principe de solidarité : favoriser les produits et services et les voies commerciales qui tissent des liens entre acheteur, distributeur et producteur afin de répartir équitablement les revenus entre tous.

Le principe de proximité : opter pour des biens et des services qui sont produits ou prestés localement.

Le principe d'utilité : s'assurer du caractère nécessaire, utile des produits que l'on consomme et limiter les achats qui ne correspondent pas à des besoins réels.

¹³ Source: Brochure «Pour une consommation responsable – faire ses achats en accord avec les principes du développement durable», service cantonal du développement durable de Genève.

¹⁴ Voir www.oivo-crioc.org/textes/pdf/1304.pdf concernant les études annuelles du CRIOC sur l'éco-consommation des ménages wallons.



4.5. Oui mais ...

Oui mais... Les produits et services durables coûtent plus cher...

Un produit ou un service qui intègre dans son prix de vente des conditions de travail décentes, des matières premières et des processus de fabrication peu ou moins polluants, peuvent être parfois plus chers, c'est vrai, mais si la demande pour ce type de produit augmente, les prix baisseront. Il semble qu'il s'agisse de la tendance actuelle puisque certains produits écologiques se démocratisent en s'intégrant dans les circuits de la grande distribution (Delhaize, Colruyt). Nous pouvons d'ores et déjà choisir de consommer mieux (et consommer moins?) afin de nous sentir satisfaits et en accord avec nos valeurs.

Oui mais ... Les produits et services durables sont de moins bonne qualité...

Non, les produits et services durables offrent souvent des performances équivalentes tout en ayant un impact moindre sur l'environnement. Certes, leurs emballages peuvent parfois sembler moins attrayants.

5. CONSOMMATION ÉCOLOGIQUE ET IMPORTANCE DU CYCLE DE VIE

5.1. Achats et prise en compte de l'environnement

En matière de consommation, il est possible de prendre en compte l'environnement de différentes façons. Plutôt que de remplir des dizaines de pages en conseils divers, il nous semble plus intéressant de rappeler deux grands principes, valables tant pour des achats ménagers que pour les achats effectués en entreprise, à partir desquels

[encadré 5]

❖ Consommation et pollution de l'air

Dans un contexte de réchauffement climatique global, l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère dégagé au cours des procédés de combustion des énergies fossiles (centrales électriques, chaudières domestiques et industrielles, voitures et climatisation, camions, avions...) nous éloigne des objectifs internationaux de réduction des émissions de CO₂ tels que prévus par le protocole de Kyoto (le protocole de Kyoto concernera dans le futur l'ensemble des gaz à effet de serre: méthane, ozone, fluorures...).

Les oxydes de soufre (générés par la combustion des énergies fossiles) participent à la destruction des écosystèmes en favorisant la formation des pluies acides (acidification des cours d'eau). De même les oxydes d'azote participent à la formation d'ozone troposphérique (le célèbre polluant des jours ensoleillés).

Ainsi, la pollution de l'air est une conséquence à la fois directe et indirecte de l'utilisation des ressources naturelles: procédés énergétiques (production et utilisation d'énergie, transport, chauffage,...) et processus de fabrication.

chacun pourra agir à sa façon et en connaissance de cause.

> **Aucun acte n'est vide de conséquences pour l'environnement**

Tous nos choix de vie ont ou auront une conséquence sur l'environnement. Un «acte insignifiant» à l'échelle d'un seul individu peut se révéler dramatique si plusieurs milliers d'individus font de même. Prenons l'exemple de la climatisation des voitures: pour fonctionner, le système consomme une certaine quantité d'essence supplémentaire (ou de diesel) qui participe, en émettant du gaz carbonique (CO₂), à l'aggravation directe des phénomènes de réchauffement climatique. Nous souhaitons nous protéger de la chaleur que nous participons à créer, quelle ironie!

> **Raisonner en termes de CYCLE DE VIE**

Pour affirmer qu'un produit, qu'une technologie ou qu'un service est réellement écologique, il faut montrer que leur fabrication a été effectuée dans le respect de l'environnement, **sur l'entièreté de la chaîne de production** et ceci depuis les étapes d'extraction des matières premières, en considé-

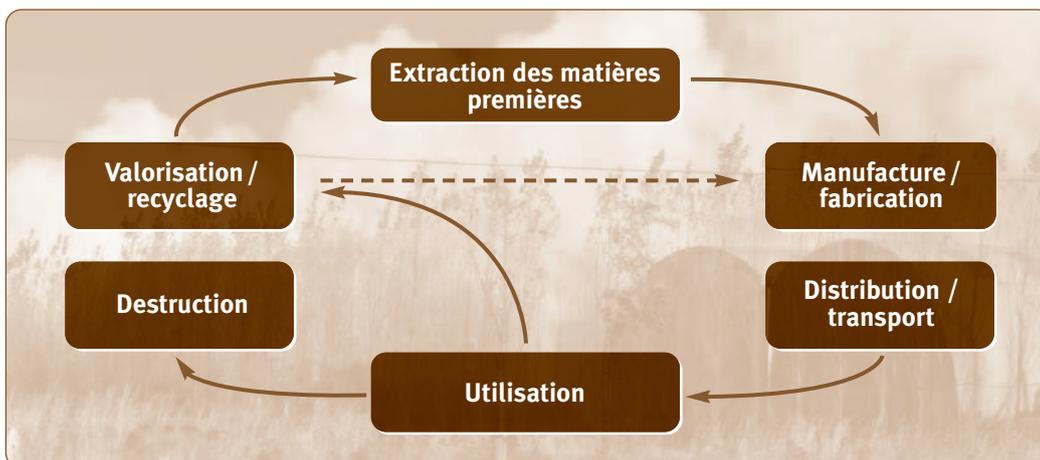
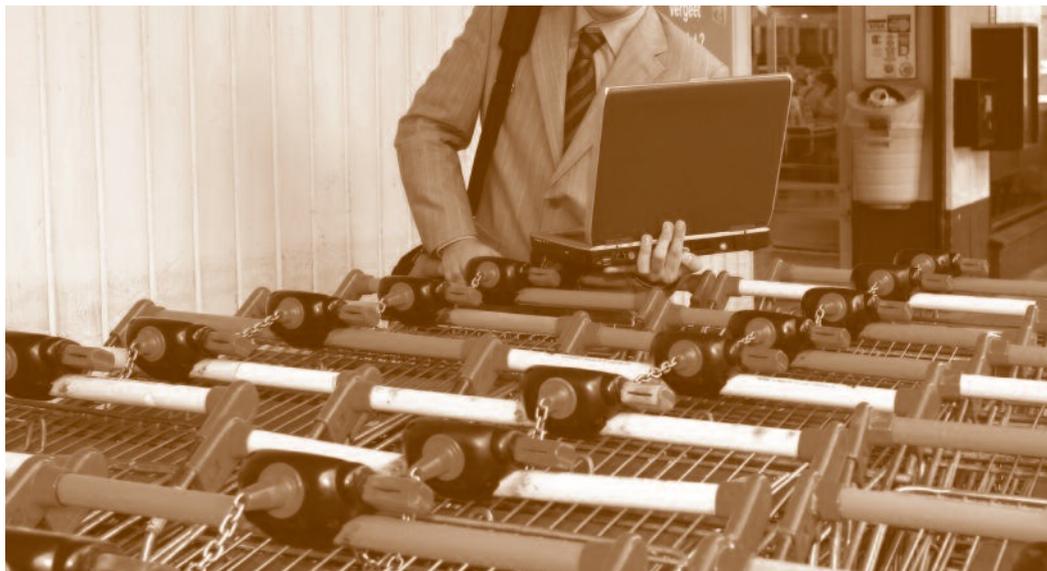


Figure 1: Le cycle de vie d'un produit ou d'un service.



¹⁵ Les Analyses du Cycle de Vie (ACV, aussi appelées écobilans) sont des études qui visent à quantifier le caractère écologique d'un produit (ou de comparer entre eux plusieurs produits qui remplissent la même fonction) en tenant compte de l'ensemble des pollutions émises, des déchets générés, de l'énergie et des matières premières consommées, ceci depuis l'extraction des matières premières en passant par les étapes de transformation, jusqu'aux étapes de fin de vie. Les données nécessaires à ces études s'identifient en interne ou via les services d'un bureau d'étude spécialisé. La crédibilité des résultats des écobilans repose en grande partie sur la qualité des données de départ.

¹⁶ Philippe Dorléan, « Achats et développement durable, enjeux méthodologies et initiatives » ed. AFNOR.

rant également la quantité d'énergie utilisée et toutes les étapes de transport. En effet, le caractère écologique d'un produit ne se limite pas à sa composition ou au fait qu'il soit recyclable. Pour savoir si un produit (ou service) est écologique, il faudrait analyser les flux de matière et d'énergie sur l'ensemble des étapes qui ont mené à sa fabrication, depuis l'extraction des matières premières jusqu'aux étapes de fin de vie (une fois à la poubelle).

5.2. Implications pratiques d'une approche basée sur le cycle de vie

En matière d'éco-consommation il est donc important de considérer l'impact environnemental « global » du produit, du service ou de la technologie, selon une approche basée sur le cycle de vie (voir figure 1 page 13). En effet, éco-consom-

mer pose un certain nombre de questions complexes dont :

- quels sont les types de produits ou de services les plus respectueux de l'environnement ?
- comment choisir, parmi une liste de produits ou de services (qui remplissent la même fonction), celui qui est le plus écologique ?
- Comment peut-on appliquer concrètement l'éco-consommation en entreprise suivant une approche basée sur le cycle de vie ?

Pour faire face à ces inconnues, et outre le coût élevé des études ACV¹⁵, de nombreuses compétences sont à réunir : connaissances scientifiques (mathématiques, physique, chimie, biologie), vision précise du marché, qualités d'organisation et de gestion, capacités communicationnelles, etc. « Dans l'entreprise, il est très difficile pour une seule personne de posséder toutes ces compétences ». Selon Philippe Dorléan du groupe Renault, le challenge d'une entreprise passe par « la création d'une chaîne de compétences dont certaines sont encore à développer, pour réduire les impacts environnementaux dont la plupart se dessinent en amont de l'entreprise, c'est-à-dire dès la genèse du produit. L'entreprise acheteuse, en facilitant ces processus très en amont entre les différents acheteurs, multipliera également les opportunités de réduction des coûts »¹⁶.

En pratique il est extrêmement difficile d'y parvenir à cause d'un manque de vision globale du cycle de vie. Ainsi, le choix d'achats alternatifs écologiques pourra néanmoins se faire en fonction d'autres paramètres tels que l'étiquetage et notamment les informations sur la composition physico-chimique (en excluant par exemple les solvants organiques, les composés à base de PVC...), ou la présence de labels environnementaux (voir l'encadré 8 page 21 et l'outil 10 page 46). Un indice que l'environnement est pris en

[encadré 6]

❖ Gestion du cycle de vie en entreprise

Adopter une approche basée sur le cycle de vie des produits est avantageuse tant d'un point de vue commercial qu'environnemental. Parce qu'une gestion basée sur la connaissance du cycle de vie fournit de meilleurs renseignements pour les décideurs, elle peut largement contribuer au développement d'avantages compétitifs. La gestion du cycle de vie rencontre plusieurs autres initiatives de gestion environnementale.

Par exemple :

- La prévention de la pollution qui autorise des initiatives qui évitent la création de pollution au sein même de la chaîne de production pour minimiser les pollutions en bout de chaîne.
- Le design pour l'environnement concerne la conception de produits et de processus pour minimiser les impacts sur l'environnement. Depuis toujours, l'attention porte à la fois sur les problèmes de production et des effets en aval sur l'environnement. De plus en plus, les étapes en amont du cycle de vie sont aussi examinées.

compte serait que le fabricant mais aussi l'ensemble des fabricants/sous-traitants/fournisseurs en amont de la chaîne de production soient aux normes internationales de gestion de l'environnement ISO 14001 ou EMAS!

6. ECO-CONSOMMER EN ENTREPRISE

6.1. Développement durable, entreprise et consommation responsable

Une des voies de la concrétisation du concept de développement durable dans les entreprises est appelé «Responsabilité Sociétale (ou Sociale) des Entreprises» (RSE) définie comme étant «l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes».

En effet, une grande part de responsabilité en matière de préservation de l'environnement incombe aux entreprises puisqu'elles sont elles-mêmes de grandes consommatrices de biens, de services et de ressources (matières premières, énergie, eau, etc.).

«Les principes de développement durable constituent sans conteste un enjeu politique et stratégique majeur. Les cadres législatifs et réglementaires existent. Beaucoup semblent les vivre comme des contraintes supplémentaires et c'est une erreur. En fait, ils constituent le prolongement naturel des stratégies achats menées par les «leaders», et ne peuvent qu'aboutir à une plus grande compétitivité, ainsi qu'amplifier la culture de qualité totale faite de rigueur et de professionnalisme»¹⁷.

Comme vient de le souligner Olivier Bruel ci-dessus, les entreprises les plus influentes, les multinationales notamment, ont compris l'importance des enjeux stratégiques du développement durable et certaines s'adaptent au niveau de leur gestion quotidienne.

Avec la RSE comme cadre volontaire de bonne gouvernance, une politique d'achat responsable n'est plus nécessairement vue comme un obstacle à la croissance des entreprises mais comme un moyen de consolider leur position dans un marché concurrentiel¹⁸. Les chiffres le prouvent : la part des marchés privés ne représentent pas moins de 45% du PIB Européen (contre 15% pour les achats publics). Ainsi en intégrant l'environnement dans leur stratégie d'achat c'est-à-dire en acquérant des biens et des services qui respectent l'environnement, les entreprises deviendront compétitives mais seront

surtout un acteur privilégié de l'intégration du développement durable dans nos sociétés¹⁹.

6.2. Les achats écologiques sont un levier stratégique majeur pour l'intégration du développement durable en entreprise

Dans le contexte de la mondialisation des échanges où tout va plus vite, nos entreprises ont eu tendance depuis quelques années à recentrer leurs activités sur leur cœur de métier; c'est la notion du «core business» et par conséquent, l'ensemble des activités les moins rentables sont laissées à la marge.

Dans la foulée, le champ de responsabilité du service achats s'est considérablement élargi à des considérations stratégiques majeures pour l'entreprise. En effet, «bien acheter» participe à maîtriser de nombreux risques encourus par l'entreprise dont dépend directement sa compétitivité²⁰. Par conséquent, le rôle du service achats ne se limite plus seulement à négocier mais participe désormais pleinement à l'amélioration de la performance de l'entreprise.

En analysant la nature des achats effectués par les entreprises on s'aperçoit qu'ils peuvent être regroupés en plusieurs familles ayant chacune des **implications stratégiques différentes**, où la prise de risque du décideur sera variable. Il est évident que des fournitures de bureau n'ont pas de portée concurrentielle équivalente à certains produits manufacturés ou autres matières premières vitales pour un secteur d'activité donné. A titre indicatif, le tableau 1 page suivante montre différents enjeux stratégiques de 3 «familles» d'achats effectués par les entreprises.

En matière de consommation écologique, c'est d'abord pour des raisons de visibilité face au public, aux clients et face aux organisations militantes que les entreprises ont choisi de s'attaquer d'abord aux achats dits «marchands». Il s'agit de l'ensemble des produits achetés afin d'être revendus soit à l'identique (distributeurs) soit après transformation (ex. le bois dans les entreprises de fabrication de mobilier). Par ailleurs des critères environnementaux peuvent aussi être intégrés au niveau des achats qualifiés cette fois de «non-marchands», (transport du personnel, papier et impression, voyages d'affaires, choix des hôtels...), autrement dit ceux étant invisibles pour l'extérieur²¹.

Une stratégie d'achat orientée vers l'éco-consommation doit permettre à l'entreprise une meilleure



¹⁷ Olivier Bruel du Groupe HEC, Achat et développement durable, enjeux méthodologies et initiatives, Ed. AFNOR.

¹⁸ Pour obtenir de l'info en matière de RSE, visitez les sites internet suivants : Le World Business Council for Sustainable Development (www.wbcsd.org), le Global Reporting Initiative (www.globalreporting.org), le CSR Europe (www.csreurope.org).

¹⁹ Tel que le prévoient les traités européens de Lisbonne (2001) et Göteborg (2002).

²⁰ Par exemple, les risques internes et externes, les risques liés à la sécurité de l'approvisionnement, la pérennité des sources d'approvisionnement, la protection de l'innovation et de la confidentialité des informations nécessairement partagées, voir aussi l'encadré 7 page 19 concernant les risques internes et externes auxquels l'entreprise doit faire face.

²¹ Source «L'entreprise verte» Elisabeth Laville, Ed. Village Mondial.

| TROIS DIFFÉRENTS TYPES D'ACHATS EN ENTREPRISES | STRATÉGIES D' ACTIONS ASSOCIÉES |
|--|--|
| Achats de faibles enjeux économiques et risques du marché nuls (ex: petites fournitures de bureau): | <ul style="list-style-type: none"> • Priorité à l'amélioration de la productivité • Externalisation possible de l'achat |
| Achats sans risques majeurs mais position concurrentielle forte à conserver et à renforcer grâce à des leviers (ex: certains produits manufacturés, services): | <ul style="list-style-type: none"> • Concentration des volumes d'achats, moins de fournisseurs, standardisation et consolidation • Renégociation musclée des prix / Contrats / accords (sur base d'appels d'offres détaillés) • Action sur les coûts autres que le strict prix dans le coût total d'acquisition (fonds de roulement) • Déploiement vers les «low costs» countries. Approvisionnement international |
| Achats à risques techniques (ex: Matières premières, achats spécifiques) | <ul style="list-style-type: none"> • Structuration des rapports avec les fournisseurs (moyen et long terme) • Amélioration en commun des processus d'achats (baisse des coûts et meilleure rentabilité...) • Standardisation, substitution, reconception des produits ou services • CCO (Conception à Coûts Objectifs) analyse fonctionnelle et analyse de la valeur |

Tableau 1 : Trois Familles d' achats en entreprise, 3 stratégies d' actions possibles
 [Source : Achats et développement durable, Ed. AFNOR]

rationalisation des matières premières dont elle a besoin, une diminution de sa consommation d'énergie, d'eau, une diminution des déchets et de l'ensemble des pollutions générées. Sont donc attendus des bénéfices tant environnementaux que financiers et c'est au service achat, aidé par l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (dont les syndicats) qu'incombe l'identification des meilleures opportunités du marché. A ce titre, les compétences des responsables achats doivent être élargies aux matières transversales du développement durable.

Heureusement, au delà d'un concept unanimement reconnu, un marché du développement durable existe bel et bien mais reste encore trop peu abordable aux non-initiés, en partie à cause de la méconnaissance des critères de sélection des produits durables²².

A l'heure actuelle, il n'existe aucun organisme spécialisé en matière de sensibilisation des entreprises à l'éco-consommation. **Ce rôle est éclaté entre différentes organisations** et éventuellement repris au sein de certaines fédérations sectorielles (voir tableau 2 page suivante et la partie annexe). C'est pourquoi, en tant que syndicats de protection des travailleurs, il est de notre devoir de promouvoir ces pratiques au niveau des entreprises afin que l'esprit critique de chaque travailleur se développe pour que leurs choix et leurs actions s'opèrent de manière consciente et libre.

6.3. Une fois l'achat effectué ?

Eco-consommer en entreprise implique de faire des choix respectueux de l'environnement et de la santé des travailleurs, effectués si possible selon



²² Voir les critères écologiques et sociaux des produits du guide des achats durables www.guidedesachatsdurables.be

| | |
|---|--|
| <p>Organisations actives au niveau des ménages :</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le réseau Eco-consommation: www.ecoconso.be - Espace environnement: www.espace-environnement.be - Le CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations des Consommateurs): www.oivo-crioc.org |
| <p>Exemple d'organisations actives au niveau des entreprises (privées et publiques):</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Group One asbl (groupe de recherche sur le développement durable et le développement économique local): www.groupeone.be - POSECO asbl (centre d'information pour une économie positive et responsable): www.poseco.org - Business & Society belgium: www.businessandsociety.be - Fédération AGORIA: www.agoria.be - Comité 21: www.comite21.org - Asbl Consodurable: www.consodurable.org - CapConseil: www.capconseil.be - RISE: www.rise.be - CGSLB: www.cgslb.be - L'Union Wallonne des Entreprises: www.uwe.be - Business&Society belge: www.businessandsociety.be - Belgique niveau fédéral: <ul style="list-style-type: none"> • Service Publique Fédéral Développement Durable: www.sppdd.be • Le guide belge des achats durables www.guidedesachatsdurables.be • La campagne "L'achat malin" www.l-achat.malin.be - Belgique niveau régional: Le portail wallon pour la RSE: http://rse.wallonie.be - Gouvernement canadien: www.environmentalchoice.com |
| <p>Quelques organismes internationaux qui prônent une consommation responsable :</p> | <ul style="list-style-type: none"> - The European Green Purchasing Network : <ul style="list-style-type: none"> • http://epe.be/programmes/egpn/ • www.epe.be/workbooks/gpurchasing/contents.html - Global Compact (Les Nations-Unies): www.unglobalcompact.org - CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies: www.ceres.org - ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives): www.iclei.org |

Tableau 2 : Quelques organisations actives en matière de sensibilisation des entreprises à l'éco-consommation.

un maximum de critères basés sur la connaissance du cycle de vie (étapes de fabrication, conditions de fabrication, origine des matières premières, voir figure 13).

Nous le verrons plus loin (page 18), il est également important de considérer l'éco-consommation comme une attitude qui ne se limite pas à l'achat proprement dit mais considère les étapes après achats. Il s'agit alors de veiller à :

- optimiser l'utilisation des produits, technologies ou services de manière à en limiter au maximum les impacts environnementaux. Il faut éviter les gaspillages par la promotion des pratiques durables.
- gérer les déchets selon les filières officielles c'est-à-dire en faisant appel à un collecteur/recycleur spécialisé et agréé (déchets dangereux) par la Région wallonne. La valorisation

des déchets par d'autres entreprises est possible au sein des bourses de déchets mais s'effectue avec l'aval de la Région wallonne pour certains types de déchets (dangereux notamment). Le transport des déchets est également hautement réglementé²³.

Pour clore ce chapitre, soyons attentifs à ce que le concept d'éco-consommation ne soit pas mal interprété et ne tombons pas dans le piège de la surconsommation de produits, même écologiques. N'oublions pas que la meilleure façon pour éviter les nuisances à la source est de ne pas les provoquer. Ainsi, diminuer notre consommation de manière absolue (et non pas relative) reste peut-être à ce jour la meilleure éco-consommation possible. Sujet complexe et manquant parfois de transparence, la consommation des entreprises doit faire partie des préoccupations syndicales.

²³ Pour plus de renseignements, contactez l'office wallon des déchets (Tél. : +32 (0) 81 33 65 75, Fax +32 (0) 81 33 65 22, E-mail: OWD.DGRNE@mrw.wallonie.be)

Chapitre 2

Pour une démarche dynamique d'éco-consommation en entreprise

«Pendant longtemps, l'industrie automobile - et c'est encore vrai dans certains pays - a considéré que la meilleure façon d'assurer son développement était de nier les problèmes environnementaux. C'est un comportement idiot. Le réchauffement climatique est une réalité évidente que nous ne pouvons pas nier.»
Intervention de Louis Schweitzer, Président de Renault, au Comité 21, le 15 mars 2001.

Actuellement, diverses voies d'entrées sont possibles pour une meilleure prise en compte de l'environnement en entreprise. On distingue les **initiatives volontaires** dont l'éco-consommation fait partie (mais aussi l'ensemble des systèmes de gestion de l'environnement, la mise en place d'une politique environnementale, les accords de branche...) et les **obligations légales** (l'appareil législatif environnemental fédéral, régional, com-

munal...). Contrairement au secteur public qui a la possibilité d'intégrer des clauses environnementales au niveau de ses appels d'offres²⁴ ou cahiers des charges, **l'éco-consommation n'a à l'heure actuelle dans le secteur privé aucun cadre juridique**. L'éco-consommation est un concept large et nombreuses sont les actions possibles en entreprises.

1. L'ÉCO-CONSOMMATION, TROIS APPROCHES POUR UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE

Eco-consommer est une attitude pro-active, volontaire et intégrée qu'une organisation peut adopter lorsqu'elle souhaite limiter les impacts de son activité sur l'environnement, par le biais d'une politique d'achats responsable et respectueuse de l'environnement. Cette attitude prévaut pour l'ensemble des produits, des technologies ou des services qu'une entreprise peut acquérir. D'autre part, il ne s'agit pas de se limiter à l'étape où l'on opère ses choix d'achats. Ce processus dynamique s'entretient au cours de trois phases temporelles : **avant l'achat** (définition des besoins, études de marchés), **l'étape d'utilisation** et la **gestion écologique de fin de vie**. Ceci est valable pour un **produit**, un **service** ou une **technologie** donnée dans le cadre, ou non, d'un système de gestion de l'environnement (voir figure 2 ci-dessous).

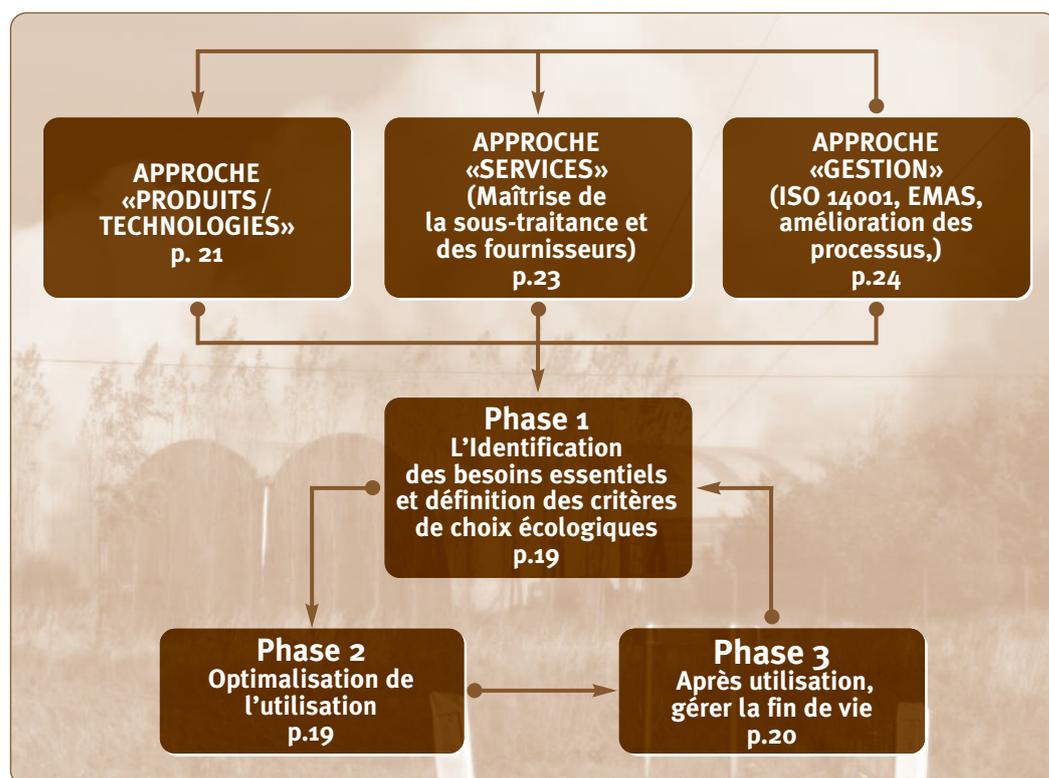


Figure 2 : Approche dynamique de l'éco-consommation. [Source : Cellule environnement CGSLB]

²⁴ Nouveau code sur les marchés publics.

1.1. Avant acquisition : Analyse des risques et évaluation de la performance environnemen- tale de ses besoins

Pour fonctionner, chaque entreprise définit la liste de ses besoins en termes de matières premières, de produits manufacturés, de substances chimiques, d'énergie ou de diverses autres fournitures. Avant d'être adopté, un nouveau produit est soumis à un processus d'analyse des risques pouvant se révéler plus ou moins complexe selon la taille de l'entreprise (complicant de surcroît les initiatives syndicales en termes de propositions de produits ou de services plus écologiques par des alternatives plus naturelles). Sont alors estimés au cours d'une analyse des risques et selon un ensemble de critères internes, les avantages et les inconvénients socio-économiques dudit produit par rapport à la qualité, la sécurité, l'hygiène et parfois le risque environnemental. Il existe différents types de risques que l'entreprise doit évaluer avant de déterminer sa stratégie : les risques internes et les risques externes. Quelques exemples sont repris dans l'encadré 7.

En matière d'éco-consommation, c'est aussi au cours de l'étape d'évaluation des besoins que s'exprimeront les critères de performance environnementale des futurs produits, technologies ou services convoités.

Les achats écologiques participent à améliorer la performance environnementale de toute l'entreprise. En effet, on peut mesurer cette performance selon un ensemble de critères qualitatifs ou quantitatifs dont notamment :

- la consommation d'énergie à toutes les étapes de conception (efficacité énergétique);
- la nature, la quantité et la conception des emballages;
- choix de matériaux et les caractéristiques des matières employées (recyclables biodégradables, non toxiques...);
- processus économes (matière, énergie);
- l'origine des matières et des services, les moyens de transport employés et les distances parcourues (origine locale ou non);
- la présence de labels écologiques sur les produits consommés dans l'entreprise;
- gestion rationnelle de l'eau (consommation d'une part, rejets d'autre part);
- gestion des déchets (filiales appropriés de collectes, de récupération et de recyclage);
- conception des bâtiments;
- optimisation de l'insonorisation (en fonction du type d'entreprise);

[encadré 7]

Les différents types de risques inhérents aux achats d'entreprises

Risques internes

- Clarté absolue sur le périmètre du besoin à satisfaire
- Capacité à exprimer un cahier des charges
- Conséquences sur les coûts, pérennité
- Solution standard, spécifique?
- Conséquences sur les volumes achetés
- Les fournisseurs et sous-traitants sont-ils imposés de fait?
- ...

Risques externes

- La position concurrentielle de l'entreprise dans le marché
- Conséquences du poids de l'entreprise dans le marché
- Analyses techniques des potentialités du marché (technologies alternatives), contraintes de pérennité ou de disponibilité (durée de vie)
- Conséquences des caractéristiques du marché
- Conséquences des stratégies produits et commerciales des fournisseurs
- ...

[Source : Achat et développement durable, ed. AFNOR]

- accessibilité pour les employés et les fournisseurs;
- quantité ou types de produits écologiques achetés;
- ...

Pour améliorer la performance environnementale de ses achats, il suffit de choisir ses produits selon certains critères écologiques tels que ceux présentés sur le site internet canadien www.environmentalchoice.com ou le guide belge des achats durables www.guidedesachatsdurables.be ou encore la campagne "L'achat malin" sur www.l-achat.malin.be qui détaillent les critères écologiques pour de nombreuses gammes de produits.

En résumé, il s'agit d'identifier si possible selon une approche basée sur la connaissance du cycle de vie (voir pages 13 et 19) à la fois les produits, les technologies mais également les services dont les performances environnementales sont les meilleures disponibles sur le marché (voir l'étape 3 page 32). Pour plus de détails sur l'évaluation de la démarche d'éco-consommation de son entreprise, voir l'étape 10 page 35.

1.2. Après acquisition : Optimaliser l'utilisation

Veiller à une utilisation rationnelle des produits, services ou technologies et promouvoir un ensemble de bonnes pratiques. Il s'agit de comportements qui visent à optimiser l'utilisation des produits, technologies ou services de manière à en limiter au maximum les impacts environne-



mentaux. Il s'agit d'éviter les gaspillages et de veiller à prévenir l'apparition de nuisances. Pensons notamment à :

- minimiser la production de déchets; on ne le répétera jamais assez, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas! Veiller à une utilisation rationnelle des matières premières consommables, de l'eau, de l'énergie;
- récupérer et ré-injecter les chutes et éclats de matières premières dans la chaîne de production;
- trier les déchets et les confier aux filières de retraitement adéquates, c'est-à-dire les collecteurs/recycleurs spécialisés (et agréés par la Région wallonne dans le cas des déchets dangereux);
- veiller à l'entretien du matériel et de l'outillage pour les faire durer dans le temps et opter si possible pour des produits d'entretien écologiques;
- vendre ses déchets au sein de bourses de déchets. Attention, la valorisation des déchets par d'autres entreprises est possible mais s'effectue avec l'aval de la Région wallonne pour certains types de déchets. Le transport des déchets est également hautement réglementé²⁵.

Pour favoriser ces comportements, la direction devra veiller à la formation de ses travailleurs, pour l'utilisation de chaque nouvelle technologie adoptée et pour chaque nouveau produit introduit.

²⁵ Pour plus de renseignements, contactez l'office wallon des déchets (Tél. : +32 (0) 81 33 65 75, Fax +32 (0) 81 33 65 22, E-mail : OWD.DGRNE@mrw.wallonie.be

1.3. Après utilisation : Bien gérer la fin de vie de ses achats

Optimiser la gestion des déchets: la valorisation matière par le recyclage ou la réutilisation.

Faire moins de déchets se décide avant l'achat! En effet, il est possible de choisir ses produits en fonction de leur nature physico-chimique (**recyclable, réutilisable, biodégradable, neutre pour l'environnement et pour la santé**). Il est aussi recommandé de choisir ses produits en fonction des caractéristiques de leur emballage selon les mêmes critères que le produit lui-même (recyclable, réutilisable, biodégradable, neutre pour l'environnement et pour la santé), mais également de prendre en compte certains paramètres tels que son poids, la nature des emballages secondaires et tertiaires...

Actuellement, la Belgique est l'un des pays d'Europe où le tri des déchets ménagers est le plus performant. De leur côté, les entreprises ont compris depuis longtemps l'intérêt du tri puisque ré-injecter les déchets au sein même des procédés (ou les vendre si un cadre juridique l'autorise) permet notamment de réaliser des économies de matières premières et d'énergie. Il est important de prendre ces considérations en compte lorsque l'on aborde l'éco-consommation. La dernière étape est le choix judicieux des filières de retraitement qui ne nuisent pas à l'environnement. Une

...❖ L'exemple des logos et des labels environnementaux

[source : le Réseau Eco-consommation, www.ecoconso.org]

Au-delà d'une fonction marketing, l'étiquetage contient l'ensemble des informations obligatoires lors de la mise sur le marché d'un produit. On retrouve de nos jours toute une série d'informations au niveau des étiquettes, sous forme de petits dessins (**labels officiels, logos, pictogrammes**) qui nous indiquent de quelle manière l'environnement ou les conditions économique-sociales du produit, de la technologie ou du service en question sont pris en compte. Ils sont regroupés au sein de 7 familles, les labels environnementaux en faisant partie.

Les différentes classes de labels environnementaux (tiré de la brochure «Labels logos pictogrammes» du Réseau Eco-consommation disponible sur www.ecoconso.org).

1- Les labels officiels

Système officiel de reconnaissance de la qualité environnementale des produits, mis en place par les autorités publiques. Les contrôles sont externes et indépendants (accréditation). Exemple: Eco-label européen, l'ange bleu allemand, NF environnement, AB Agriculture biologique, Energy Star...

2- Label privé collectif

Label de qualité environnementale initié par un secteur industriel, un organisme professionnel, une association, considéré comme indépendant du fabricant. Les contrôles sont externes et indépendants. Exemple: FSC, EQWALIS, Biogarantie Nature & Progrès, Max Havelaar...

3- Label privé individuel non contrôlé (marque)

Label de qualité environnementale créé par un fabricant ou un distributeur et relevant de leur seule responsabilité. Il n'y a pas de contrôle externe et indépendant. Exemple: Green Line (Colruyt)

4- Label privé individuel contrôlé

Label de qualité écologique créé par un fabricant ou un distributeur mais contrôlé par un organisme externe indépendant. Exemples: Bio-time, Bio (Delhaize), Contrôle Origine (Delhaize), Filière qualité (Carrefour)...

5- Pictogramme

Terme général désignant une information donnée sous forme graphique. Exemple: le point vert, les flèches formant un triangle pour désigner le type de plastique employé (PE, HDPE, PP, PS...)

6- Etiquetage obligatoire

Etiquetage (parfois sous forme graphique) qui se trouve sur le produit en vertu de la loi. La classe de consommation énergétique (A, B, C, D, E électroménagers), Ecotaxé ou exempt d'ecotaxes (bouteilles en verre)...

7- Logo et marque

Pictogramme appartenant une société, une association ou à des personnes.

Les contrôles sont effectués soit par les pouvoirs publics (étiquetage obligatoire), soit par un organisme agréé indépendant du producteur. Agréé signifie que l'organisme s'est vu confier le contrôle par le gestionnaire du label.

Dans un certain nombre de cas, l'organisme de contrôle doit être accrédité par un organisme extérieur qui garantit l'indépendance et la compétence de l'organe de contrôle. En Belgique, l'organisme accréditeur est Belcert. Il existe des organismes accréditeurs internationaux et un organisme accréditeur dans à peu près chaque pays (exemple Cofrac en France, Swedac en Suède). L'accréditation porte sur la fiabilité et la qualité des contrôles, augmente le niveau de garanties du label, mais ne porte pas sur les critères du label.

fois de plus, ce choix n'est pas simple et l'aide de consultants externes n'est pas à exclure.

2. TROIS APPROCHES POUR ABORDER L'ÉCO-CONSOMMATION EN ENTREPRISE

L'éco-consommation n'est pas figée dans le temps puisque, et comme nous venons de le voir, cette attitude appelle à la vigilance **avant achat, pendant l'utilisation et après utilisation** d'un produit, d'un service ou d'une technologie. Nous allons voir maintenant de quelle manière ces

considérations restent valables **quelle que soit l'approche choisie**. Quelles sont ces différentes approches? On en distingue trois:

- ...❖ L'approche «**produits/technologies**»
- ...❖ L'approche «**services**»
- ...❖ L'approche «**gestion**»

2.1. L'approche «produits» et la gestion du cycle de vie

L'approche "produits" concerne les **fournitures** (matières premières, produits manufacturés, substances chimiques...), ainsi que les **technologies** (robots, engins, chaînes de production,

machines à café...). Il s'agit de maîtriser le caractère écologique de ce qui «**entre**» dans l'entreprise (fournitures générales ou spécifiques) et de ce qui en «**sort**» tels les produits finis, l'ensemble des déchets et même les campagnes de publicité²⁶... Avant d'acquérir les produits qui concordent à notre vision éthique, il faut d'abord les repérer et c'est là où résident les premières difficultés. La seconde difficulté est de choisir parmi les produits identifiés la fourniture «idéale», à savoir celle qui génère le moins de nuisances environnementales sur **l'ensemble de son cycle de vie** (voir paragraphe suivant et encadré 6 page 14).

2.1.1. Contrôler les intrants : les produits labellisés, logos environnementaux, l'étiquetage

Il s'agit certainement de l'approche la plus connue de l'éco-consommation. Le but de la démarche est de **choisir ses fournitures** (fournitures de bureau, matières premières ou manufacturées...) parmi les plus écologiques existantes sur le marché. En réalité, cette démarche n'est pas simple à mettre en œuvre puisque les caractéristiques environnementales des produits disponibles sur le marché ne sont pas toujours «affichées» et en aucun cas le caractère «recyclable» n'est suffisant pour affirmer qu'un produit est écologique. **Il faut intégrer d'autres paramètres, notamment ceux ayant trait aux étapes de fabrication des produits achetés, étapes sur lesquelles l'entreprise acheteuse n'a pas forcément d'emprise directe.**

Les critères de l'approvisionnement vert ne portent pas seulement sur une caractéristique unique (ex. le caractère recyclable), mais plutôt sur des considérations globales relatives si possible à l'ensemble du cycle de vie du produit, du service ou de la technologie en question. Par exemple, certains **labels** (voir encadré 8 page précédente et l'outil 10 page 46) tels que les labels officiels nationaux (NF environnement Français, l'Ange bleu Allemand), ou Européen (Ecolabel Européen Fleur bleue) intègrent dans leurs critères de sélection une approche globale basée sur le cycle de vie des produits. En fonction de son secteur d'activité, une entreprise a le choix entre différentes alternatives écologiques pour l'achat d'un produit, d'un service ou d'une technologie. Par exemple, les secteurs qui utilisent du bois peuvent opter pour se fournir en bois **labellisé FSC**²⁷ qui garantit une gestion saine de la ressource.

Tous les produits ne sont pas labellisés, loin de là. Les labels sont là pour nous aider dans nos choix, mais ceux-ci ne doivent pas faire oublier les grandes lignes directrices de l'achat responsable, c'est-à-dire de **prévenir les pollutions à la source.**

Pour les produits non labellisés, il est quasiment impossible d'obtenir des informations sur leur cycle de vie. Pour les substances chimiques, les fiches de données sécurité restent le seul moyen pour obtenir de l'information. Si les fiches de données sécurité sont absentes ou incomplètes, il sera difficile d'évaluer le caractère écologique de la substance en question ni de savoir quelles en sont les utilisations proscrites, voire dangereuses (exemple de l'affaire Ardystil en Espagne²⁸). Un pictogramme existe pour signaler qu'une substance est dangereuse pour l'environnement²⁹ et il est à prévoir un renforcement de la législation en matière d'informations à fournir à l'utilisateur par le fabricant et d'étiquetage des produits chimiques avec l'entrée en vigueur du règlement REACH³⁰.

L'éco-consommation selon l'approche «produits/technologie» en contrôlant les intrants nécessite d'être attentif aux points suivants :

- Quels achats effectuer ?
- Quel(s) produit(s) cibler ?
- Quelle est la composition chimique du ou des produits ? Quelles sources d'énergie privilégier ?
- Composition et quantité des emballages générés.
- A-t-on le choix entre produits portant des labels environnementaux ? (Eco-label européen, Eco-label national...)
- Existe-t-il des fiches-sécurité ?
- Quelles sont les eco-technologies disponibles dans mon secteur (achat des technologies les plus propres existantes sur le marché, éco-efficaces) ?
- Achats des fournitures de base (bureautique, fournitures de bureau, de cantine, produits de nettoyage).
- Eco-conception des bâtiments, utilisation de matériaux écologiques, climatisation...
- Existe-t-il des bases de données qui fournissent des caractéristiques environnementales claires ?
- Existe-t-il des réseaux pour le partage de bonnes pratiques ?
- L'approche «coûts sur le cycle de vie» est-elle utilisée ? Mon entreprise ne déplace-t-elle pas les impacts d'un stade du cycle de vie vers un autre ?
- ...

2.1.2. Contrôler ce qui sort de l'entreprise

Un produit ou une substance intrinsèquement neutre pour l'environnement du fait de sa composition (absence de substances dangereuses, caractère biodégradable, recyclable) peut être

²⁶ Une campagne de publicité, outre le message véhiculé, crée de nombreuses nuisances environnementales (pollutions variées en raison du nombre élevé de secteurs impliqués, tels la transformation du papier, la chimie, les imprimeries...)

²⁷ Créé par le WWF et le World Resource Institute, le label FSC (Forest Stewardship Council) certifie que le bois provient de forêts ou de plantations gérées de manière responsable et durable. En achetant du bois ou des objets en bois portant le label FSC, vous contribuez au respect des écosystèmes forestiers et des populations locales et vous permettez à ces dernières de développer une ressource économique durable.

²⁸ En 1992 l'utilisation mal adaptée d'une substance a causé la mort de 6 travailleurs de l'entreprise espagnole Ardystil spécialisée dans l'imprimerie et la coloration. Aucune indication concernant les utilisations proscrites de cette substance ne figurait sur la fiche de données sécurité (sources l'Institut syndical Européen pour la Recherche, la formation et la santé sécurité).

²⁹ Le pictogramme indiquant qu'une substance est écotoxique est issu de la Directive européenne «produits» 67/548/EEC et retranscrite dans le droit belge au travers des arrêtés royaux suivants (régulièrement modifiés): AR du 24/05/85 et AR du 11/01/93, réglementant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses en vue de leur mise sur le marché ou de leur emploi.

³⁰ REACH (Registration Evaluation Autorisation of Chemicals) renseignements à la CES et consulter la brochure «REACH au travail» publiée par l'Institut syndical européen pour la recherche, la formation et la santé sécurité www.etui-rhs.org/hesa dans «dossier» puis «Agents Chimiques».



conçu dans de mauvaises conditions environnementales (type d'énergie utilisée, parc de machines vétuste et gourmand en entretien, non-respect des normes environnementales...). Le bilan écologique global sera mauvais, c'est pourquoi les travailleurs et leurs représentants doivent rester attentifs à ces aspects et militer en faveur de systèmes de production respectueux de l'environnement dans leur entreprise.

Eco-consommer selon l'approche «produits/technologie» en contrôlant ce qui sort nécessite d'être attentif aux points suivants :

- Composition du produit fabriqué;
- Composition et quantité des emballages générés;
- Type de déchets générés (quantité, dangerosité, recyclabilité...);
- Type et quantités de rejets générés dans l'eau, l'air, le sol;
- Gestes et habitudes des travailleurs, méthode de travail des responsables, (tri des déchets, gestion de l'eau, de l'énergie, etc.);
- Organisation des postes de travail;
- ...

2.2. L'approche «services»

Les nuisances environnementales causées par la sous-traitance sont considérées dans la plupart des cas comme indirectes mais significatives³¹ (impacts environnementaux non négligeables).

Ainsi, la recherche de l'excellence environnementale chez ses partenaires commerciaux est assimilable à une démarche d'éco-consommation si le commanditaire (l'entreprise donneuse d'ordres) fait clairement apparaître certaines exigences en matière de respect de l'environnement (voir l'outil 2, page 41). Deux possibilités s'offrent à l'entreprise donneuse d'ordres :

- Communiquer sur son engagement en matière de prévention des nuisances environnementales et inviter l'ensemble de ses partenaires à en faire de même par le biais d'une charte de bonnes pratiques.
- Choisir ses partenaires en utilisant des clauses environnementales dans les contrats ou dans les cahiers des charges établis lors d'un appel d'offres. Les sous-traitants ou fournisseurs peuvent être choisis selon des critères environnementaux (par exemple la gestion et la prise en charge des déchets liés à leur activité, certification environnementale, etc.), critères de sécurité (certification VCA, OSHAS, etc.), des critères sociaux (comme le label social belge) ou éthiques (sur base de chartes de bonne conduite par exemple).

Eco-consommer selon l'approche «services» nécessite d'être attentif aux points suivants :

- Est-il essentiel de faire appel à une société externe pour certaines tâches, à quelle fréquence? Ne peut-on pas utiliser des ressources internes? Si oui, quelle sera la charge de travail supplémentaire pour les travailleurs?
- Des clauses environnementales sont-elles

³¹ Que l'on ne peut pas négliger. Pour plus de précisions, voir le Règlement européen EMAS et le guide de l'application du référentiel EMAS (www.cci.fr/Groups/le_portail_de_lenvironnement/document_libre_39_fr).



prévues dans les cahiers des charges et appels d'offres en faveur :

- de la promotion du commerce de proximité (de façon à diminuer les distances de transport) ?
 - du tri et de la prise en charge des déchets générés ?
 - de l'utilisation d'une filière de retraitement légale ?
 - des exigences en matière d'emballages ?
 - de l'utilisation de substances chimiques non dangereuses ?
- Existe-t-il une charte de bonnes conduites pour communiquer les exigences environnementales à l'ensemble des partenaires commerciaux ?
- Quelles sont les pratiques des fournisseurs en matière de prévention des nuisances et d'élimination des déchets (l'ensemble des fournisseurs partenaires) ?
- Quelles sont les pratiques des sous-traitants (maintenance/entretien, nettoyage, restauration collective, sécurité...) par rapport à la prise en compte de l'environnement ?
- Les modes de transports étant assimilables à un service, il faudrait se demander si l'avion est la seule solution ou si le transport ferroviaire ou maritime³² n'est pas, dans certains cas, une meilleure alternative ?
- ...

³² L'avion produit 4 fois plus de CO₂ par personne que le train.

2.3. L'approche «gestion»

Le SME ou «**Système de Management de l'Environnement**» a pour objectif, comme son nom l'indique, de mieux «gérer» l'environnement, c'est-à-dire d'intégrer les paramètres «environnementaux» fondamentaux au niveau de la gestion globale d'une entreprise (analyse de la situation de départ, établissement d'un programme d'actions, rédaction d'un rapport, contrôles et audits...). **Il est entendu que toute entreprise peut faire son propre SME** sans recourir aux certifications officielles mais il existe cependant deux outils normalisés et reconnus en matière de SME: la **norme ISO 14001** et le **Règlement européen EMAS** (pour Environmental Management Audit Scheme).

Parmi les principes qui gouvernent un SME, on retrouve entre autres des **pratiques de bonne éco-gestion** (personne responsable, utilisation des meilleures technologies disponibles, amélioration des performances environnementales, tri des déchets, moyens financiers alloués...) et l'adoption de **critères d'amélioration des performances environnementales** (réduction des consommations, recours aux énergies renouvelables, utilisation de produits recyclés ou recyclables, limitation de la production de déchets, **politiques d'achat écologique**...).

Les SME ayant déjà fait l'objet d'autres publications syndicales, nous ne détaillerons pas plus ce

sujet. Dans le cadre de cette présente publication, il nous a néanmoins semblé important de souligner que de par sa nature, un SME (ce que nous appelons ici l'approche gestion) offre un cadre d'action idéal pour appliquer les principes de l'éco-consommation en entreprise.

Ainsi, l'approche «gestion» est une bonne voie d'entrée pour appliquer des principes de l'éco-consommation puisqu'elle en offre le cadre d'action général (via la politique environnementale ou lors de la définition des objectifs de la phase de démarrage du processus).

Eco-consommer selon l'approche «gestion» nécessite d'être attentif aux points suivants :

- Mon entreprise a-t-elle une politique environnementale ?
- Mon entreprise a-t-elle une politique d'achat responsable (écologique, durable...) ?
- Mon entreprise adhère-t-elle à un système de gestion de l'environnement officiel (ISO 14001, EMAS, label bruxellois «Entreprises Eco-dynamiques») ?
- Les changements d'habitude pour écarter toutes pratiques non durables.
- Informations relatives aux investissements responsables de l'entreprise (investissements éthiques, gestion des fonds de pension).
- Qualité écologique des services employés (sous-traitants, fournisseurs, manutention).
- Chartes établissant des codes de comportement avec ses fournisseurs.
- Travail avec des partenaires locaux à l'éducation et à la formation dans le sud.
- Gestion de la logistique, multi-modalité des moyens de transport (alternance route/voie ferrée/transports fluviaux), utilisation des biocarburants.
- Instructions données aux utilisateurs.
- Gestion des déchets après l'utilisation.
- Modalité de gestion des déchets de fabrication.
- L'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE).
- ...

3. QU'UN DIALOGUE S'INSTALLE EN ENTREPRISE

D'un point de vue stratégique, chaque entreprise définit son terrain d'action et cible ses besoins prioritaires qui peuvent faire l'objet d'une démarche d'éco-consommation. Adhérer à ces principes signifie aussi avoir réfléchi aux avantages et aux inconvénients afin de se lancer dans l'aventure en toute connaissance de cause.

Avantages de la démarche: implication des entreprises dans le développement durable, image de marque, avantages financiers, stimulation de l'économie locale, nécessité de formation, respect de la santé et de la sécurité des travailleurs et des utilisateurs, mutation du marché... et surtout diminution de l'impact sur l'environnement, action pour le respect des générations futures et pour le bien-être des travailleurs à long terme etc.

Inconvénients de la démarche: coût élevé de certains produits/technologies ou services, nécessité d'être formé, incompréhension du concept, acteurs difficiles à identifier, complexité de lier la démarche au processus d'analyse des risques et de marketing, communication adaptée à son public, durée de vie de la relation client-fournisseur, nécessité de contrôles réguliers, etc.

3.1. Une démarche participative

Un département achat requiert un haut niveau de compétences puisque les choix qui y sont faits jouent en partie sur la compétitivité de l'entreprise. Ainsi une entreprise et sa fonction achat ont intérêt à mettre à profit toutes les ressources dont elles disposent, notamment son capital humain, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs (voir encadré 6 page 14 sur l'implication au niveau de l'entreprise d'adopter une approche basée sur le cycle de vie). Ces derniers doivent être considérés comme une source d'information précieuse pour l'entreprise. Qui connaît mieux les produits, services et les méthodologies employés à un poste de travail que le travailleur concerné ?

Par rapport aux travailleurs, la mise en application d'une démarche d'éco-consommation en entreprise peut avoir un impact sur les conditions de travail de certains travailleurs. Par exemple, dans sa recherche pour éco-consommer à budget constant, une entreprise qui a recensé ses

ÉCO-CONSOMMATION

↳ Gestion de l'eau

Des fontaines pour le port

GESTE ? Installation de fontaines à eau (au lieu d'acheter de l'eau en bouteilles)

ENTREPRISE ? Le port de Bruxelles, 96 personnes.

ECONOMIE ? 3350 € et 2000 bouteilles par an.

Système d'arrosage automatique programmable

Ministère Français de la fonction publique. Diminution de la consommation d'eau estimée à 80%.

Des chasses plus économiques

GESTE ? Installer des chasses économiques en remplacement des anciennes de 9 litres.

ENTREPRISE ? Le siège social du Port de Bruxelles, 96 personnes.

ECONOMIE ? 230 € par an.

Lutte anti-gaspi

GESTE ? Placement d'économiseurs d'eau aux lavabos, utilisation de l'eau de pluie, suppression de dévidoirs.

ENTREPRISE ? Siège social de Solvay, Ixelles.

ECONOMIE ? 11.000 m³ d'eau sur trois ans, soit +/- 7500 € par an.

↳ Moins de déchets

Ré-u-ti-li-ser !

GESTE ? Utilisation maximale de conditionnements cautionnés lors d'échanges de produits avec les fournisseurs de l'entreprise.

ENTREPRISE ? Bulmers Europe, Cidres Stassen.

Trier c'est économiser (2)

GESTE ? Trier les déchets en vue de leur recyclage (papier-carton, plastique, déchets verts, métaux...) en réduisant à 10,5 % la quantité de déchets non recyclés ou valorisés.

• ENTREPRISE ? Colruyt, à Halle. ECONOMIE ? 665.000 €

• ENTREPRISE ? Siège social de Solvay, Ixelles. ECONOMIE ? 10.000 € par an.

Chocolat biométhanisé

GESTE ? Biométhanisation des déchets alimentaires (production d'énergie).

ENTREPRISE ? Chocolaterie Jacques.

Réinjection et production

GESTE ? Injection des rebuts dans le cycle de production.

ENTREPRISE ? Derbigum à Perwez.

ECONOMIE ? 700 tonnes de rebuts par an auparavant enfouis en CET, actuellement réinjectés dans le cycle: 125.000 € de gain annuel.

Autres exemples

- Achat de mobilier de bureau, chaises, étagères, papiers, enveloppes, fardes qui sont NF Environnement, Eco-label européen, Eco-Label allemand...
- Abandon des produits étiquetés dangereux, bonne rétention des produits chimiques, bon recyclage des chiffons souillés, bonne élimination des barres de développement chimique, films et plaques (Secteur de l'imprimerie).
- Promouvoir le développement du commerce local pour diminuer les distances de transports.

↳ Economies d'énergie

Se chauffer sans gaspiller

GESTE ? Installation d'une pompe à chaleur et d'une chaudière à haut rendement au mazout.

ENTREPRISE ? Siège social de Dexia Banque, 1600 personnes.

ECONOMIE ? 256 tonnes de CO₂!

Fermez la porte!

GESTE ? Sensibiliser le personnel aux économies d'énergie.

ENTREPRISE ? Centre technique de la CIBE (Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux).
ECONOMIE ? 3700 litres de mazout, 10 T de CO₂ et près de 1000 € annuels.

Investissement financier: 0 € (!)

Autres exemples

- Utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement (Secteur nettoyage).
- Achat de vêtements de travail équitables en coton biologique.
- Interdiction de certains matériaux tels le PVC (magasins IKEA).

...❖ Mobilité

Des kilomètres par millions pour le personnel...

GESTE ? Covoiturage, mise à disposition des navetteurs de vélos à la gare la plus proche, mise en place d'une indemnité vélo...

ENTREPRISE ? Colruyt, à Halle.

ECONOMIE ? 5 millions de kilomètres "voiture" en moins par an !

... et pour les marchandises !

GESTE ? Organisation efficace du transport (remplissage des camions, implantation des magasins et centres de distribution, installation de lavage des bouteilles consignées à côté de l'endroit de production...).

ENTREPRISE ? Colruyt, à Halle.

ECONOMIE ? Plus de 5,5 millions de kilomètres par an.

Echange camions contre trains

GESTE ? Conteneurs acheminés par train plutôt que par camion.

ENTREPRISE ? Solvay, sites français, belges, allemands et italiens.

ECONOMIE ? 10.000 passages transalpins de camions.

...❖ Fournitures de bureau

Réutiliser, c'est gagner !

GESTE ? Achat de cartouches réutilisables.

ENTREPRISE ? Hamburg-Mannheimer, siège social, 160 personnes.

ECONOMIE ? 12.500 € annuels.

Lecture à l'écran

GESTE ? Ne plus imprimer les rapports quotidiens mais les lire à l'écran (grâce à la sensibilisation du personnel)

ENTREPRISE ? Hôtel Plaza, 80 personnes, 193 chambres.

ECONOMIE ? 365.000 feuilles de papier par an, soit 1.500 € de gain.

Autres exemples

- Imprimantes en réseau plutôt qu'individuelles (Groupe Suez).
- Reprise des emballages (clause dans appels d'offres) et des consommables usagés par les fournisseurs (Groupe Suez).
- Prise en compte des consommations et du coût de la maintenance des véhicules (Groupe Suez).

Autres exemples

- Achat de bois labellisés FSC ou issus de forêts bien gérées (Entreprise Decospan). Contrôle strict des bois exotiques.
- Abandon des pesticides pour l'entretien des zones vertes de l'entreprise afin de favoriser la biodiversité des espèces végétales et animales.
- Utilisation du transport fluvial et de véhicules propres (secteur de la grande distribution).

...❖ Economies d'énergie

On ne sait pas toujours tout...

GESTE ? Réalisation d'un audit énergétique riche d'enseignements. L'entreprise payait des services énergétiques qu'elle n'utilisait pas et ne régulait pas sa consommation.

ENTREPRISE ? Karl Hugo, industrie métallique, 30 personnes.

ECONOMIE ? 2000 € d'investissement récupérés en six mois.

Le vinaigre, ça chauffe !

GESTE ? Récupération de l'énergie de chauffage du processus de fabrication du vinaigre.

ENTREPRISE ? Vinaigrierie l'Etoile, Bierges, 20 personnes.

ECONOMIE ? Potentiel de 270 kWh d'énergie de chauffage.

Un double circuit électrique !

GESTE ? Le circuit électrique est séparé en deux parties, un circuit "de jour", coupé la nuit (et sur lequel se branchent, par exemple, les photocopieurs) et un circuit "24/24" qui reste alimenté en continu (sur lequel se brancheront les fax, chargeurs etc).

ORGANISME ? Centre Hospitalier Régional de Mouscron.

ECONOMIE ? Non mesurée. Mais quand on sait qu'une photocopieuse consomme dans les 120 W en attente, on perçoit l'économie possible sur un an !

De la bière solaire

GESTE ? Installation de plus de 30 m² de panneaux solaires sur le toit.

ENTREPRISE ? Brasserie Cantillon, à Anderlecht.

ECONOMIE ? De 20 à 30 m³ d'eau seront chauffés gratuitement par le soleil, par an.

Du vent, les énergies renouvelables ?

GESTE ? Installation d'une éolienne.

ENTREPRISE ? Colruyt, à Halle.

ECONOMIE ? 1,56 million de kWh par an.

Eclairage optimisé, euros épargnés

GESTE ? Optimisation de l'éclairage (abaissement de la hauteur d'éclairage, cellule photoélectrique, diminution du nombre de tubes...).

ENTREPRISE ? Trevira, à Quevaucamps.

ECONOMIE ? 6.200 € investis récupérés en 6 mois.

Des moteurs en repos le WE

GESTE ? Eteindre certains moteurs électriques inutilisés le WE.

ENTREPRISE ? Derbigum, à Perwez.

ECONOMIE ? 12.500 €/an

La Région donne le ton

GESTE ? Diminution de 5 % de la consommation d'électricité et de gaz.

INSTITUTION ? Région Wallonne - DGRNE.

ECONOMIE ? Potentiel de 2,85 kWh/m² pour le gaz et 2,1 kWh/m² pour l'électricité.

ÉCO-CONSOMMATION

besoins, cherchera peut-être à centraliser sa commande afin de dégager des marges financières et des marges de négociation supplémentaires. Bien qu'étant partenaires de la démarche, les syndicats veilleront alors à ce que d'éventuelles réorganisations d'équipes ou d'horaires de travail se fassent dans les meilleures conditions pour tous.

Ainsi, les travailleurs et leurs représentants doivent non seulement être informés mais surtout être **associés** à la démarche d'éco-consommation de leur entreprise. Les organes d'entreprises partiaires tels le Conseil d'Entreprise (CE) ou le Comité pour la Prévention et Protection au Travail (CPPT) sont également des lieux propices (voir partie 2). L'éco-consommation est à considérer comme un «tout», comme une démarche globale qui implique tous les membres d'une organisation, y compris les syndicats. D'autres démarches participatives sont à mettre en place pour stimuler la participation des travailleurs. Par exemple un système de «boîte à suggestions» peut permettre aux travailleurs de transmettre à la direction leurs idées en matière d'amélioration de l'environnement. Une grande importance est à donner aux différents contacts

et réseaux dans lesquels l'entreprise s'insère :

- réseau des compétences internes à l'entreprise;
- réseaux de fournisseurs proposant des produits écologiques;
- réseaux formés par les travailleurs, leurs représentants et des cellules environnement de chaque syndicat;
- réseau des ONG actives pour la promotion des bonnes pratiques;
- réseau de l'économie sociale.

3.2. Une démarche globale dans l'entreprise

Une politique d'achat «verte» a intérêt à faire l'objet d'une intégration profonde au niveau de la stratégie globale de l'entreprise. Pour être mise en œuvre de façon sérieuse et non par le biais de «mesurettes» sporadiquement agencées au gré des modes et tendances passagères, les principes de l'éco-consommation ainsi que la sensibilisation du service achats doivent figurer au plus haut niveau d'engagement, c'est-à-dire au niveau de la politique (environnementale) du groupe.

Partie 2

Éléments de méthodologie syndicale

Dans cette deuxième partie, nous avons tenté de rassembler un maximum d'informations pratiques pour vous permettre d'appliquer des principes d'éco-consommation au niveau de l'entreprise. Concrètement, cette partie présente une méthodologie d'action, un rappel des compétences des organes de concertation dans l'entreprise et enfin, une série d'outils pratiques adaptés au monde syndical. Cette présentation encourage une lecture aller/retour entre les chapitres 1 et 2 en raison de la complémentarité des informations s'y trouvant.

PHOTO

Chapitre 1

Pistes pour un plan de travail en équipe syndicale : inscrire son entreprise dans une démarche d'éco-consommation

1. INTRODUCTION

Comme nous l'avons déjà vu dans la partie 1, dans l'entreprise, agir dans un objectif d'éco-consommation peut se faire lors de différentes étapes :

- avant l'achat : examiner les besoins réels de l'entreprise (c'est-à-dire passer au crible ce qui est essentiel au fonctionnement de l'entreprise). Remplacer certains produits, technologies ou services par d'autres plus respectueux de l'environnement et de l'homme.
- lors de l'utilisation : veiller à une utilisation rationnelle des ressources, des produits ou des services (procédures, formation des travailleurs, etc.)
- optimiser la gestion des déchets : les valoriser par le recyclage ou la réutilisation.

La politique d'achat est donc l'élément central dans une démarche d'éco-consommation pour une entreprise. Elle permettra d'envisager les

impacts environnementaux (et sociaux) de tous les produits et services entrant dans l'entreprise et d'en limiter toutes portées négatives.

Le tableau 3 ci-dessous donne un aperçu non exhaustif de certains produits et services pouvant se prêter à l'éco-consommation. Y sont donc distingués les achats communs, aussi qualifiés de «transversaux» puisque identiques d'un secteur d'activité à l'autre et les achats plus spécifiques pour un secteur donné, avec des spécificités inédites (types de matériaux, utilisation).

→ L'outil 3 page 42 présente un autre inventaire de produits et de services se prêtant à l'éco-consommation. Il convient davantage pour les entreprises du tertiaire.

2. COMMENT S'Y PRENDRE ? ESSAI DE MÉTHODOLOGIE D'ACTION

Mener un projet syndical en entreprise n'est pas toujours évident. Il faut tenir compte des spécificités du monde syndical :

- Les délégués syndicaux ne sont pas décideurs au sein de l'entreprise;
- L'accord de l'employeur est toujours nécessaire
- Les idées syndicales ne font pas toujours l'unanimité dans l'entreprise;
- La bonne marche d'un projet repose sur l'équilibre politique entre les différentes parties de l'entreprise. Des tensions sociales ralentissent l'avancement de tous les projets.

| | PRODUITS | SERVICES |
|---|---|--|
| Achats propres à tous les secteurs (achats transversaux) | <ul style="list-style-type: none">• Fournitures de bureau• Mobilier de bureau• Alimentaire (cantines)• Flotte de véhicules• Produits d'entretien (nettoyage)• Multimédia• Energie• ... | <ul style="list-style-type: none">• Cantine• Maintenance• Entretien des machines• Intérim• Nettoyage• Moyens de transport• ... |
| Achats plus spécifiques à un secteur donné | <ul style="list-style-type: none">• Matières premières• Produits manufacturés (machines, outillages)• Produits chimiques divers• Energie• Véhicules spécialisés• Technologies propres• Matériaux de base (plastiques, substances chimiques) | <ul style="list-style-type: none">• Collecteur/ recycleur de déchets• Entreprises sous-traitantes spécialisées• Intérim• Maintenance• ... |

Tableau 3 : Inventaire des produits et services se prêtant à l'éco-consommation.

Une démarche d'éco-consommation nécessite une vision transversale des problèmes environnementaux de son entreprise ainsi qu'un angle d'approche élargi à l'ensemble des travailleurs et aux organes représentatifs de l'entreprise. Il s'agit avant tout d'une démarche pro-active, préventive et collective. Les représentants syndicaux peuvent initier ou participer à l'éco-consommation dans l'entreprise en s'appuyant notamment sur leurs compétences classiques (voir page 36 les compétences du CPPT et du CE). Pour un travail plus en profondeur, nous vous présentons ci-après une méthodologie d'action détaillée. Elle vous permettra de travailler sur une problématique en l'ayant diagnostiquée au préalable, en ayant identifié les principaux objectifs à atteindre ainsi que les **avantages** potentiels pour l'entreprise et pour les travailleurs (gains financiers, amélioration des conditions de travail, amélioration de l'image de marque...). Les dix étapes de notre méthodologie sont représentées ci-dessous :

Etape 1 : Evaluer les forces et les besoins de l'équipe syndicale;

Etape 2 : Informer les travailleurs et demander leur avis;

Etape 3 : Identifier quelle est la performance environnementale des achats dans mon entreprise (3 possibilités);

Etape 4 : Identifier les résistances en interne;

Etape 5 : Se fixer des objectifs généraux;

Etape 6 : Identifier les alternatives possibles;

Etape 7 : Elaborer un argumentaire précis et planifier les actions dans le temps;

Etape 8 : Soumettre le projet à sa direction et négocier les modalités de travail;

Etape 9 : Informer et sensibiliser les travailleurs et la hiérarchie;

Etape 10 : Suivi et évaluation : de la démarche d'éco-consommation de son entreprise, de l'action syndicale et de l'impact du projet auprès des travailleurs.

Cette méthodologie a été adaptée à la problématique de l'éco-consommation des entreprises. Présentée en 10 étapes, il est possible de ne pas l'envisager de façon linéaire mais de passer directement aux points les plus pertinents pour votre entreprise. A chaque étape vous sont proposés des outils pratiques, eux-mêmes détaillés au chapitre suivant. **Afin de permettre une lisibilité optimale, une lecture aller-retour est donc de mise. Enfin, vous noterez qu'un même outil peut être utilisé au cours de plusieurs étapes.**

La cellule environnement de votre syndicat peut vous aider à réaliser et valider chacune de ces étapes. Si vous souhaitez creuser encore davantage

l'aspect méthodologique, nous vous invitons à consulter les brochures de vos syndicats respectifs en matière de gestion de projets environnementaux en entreprise (voir outil 1 page 40).

Etape 1 : Evaluer les forces et les besoins de l'équipe syndicale

Pour maximiser les chances de mener à bien un projet, mieux vaut être soutenu tant par son équipe syndicale que par les autres syndicats présents dans l'entreprise (si c'est possible). Ainsi une première étape sera de bien évaluer les capacités d'action syndicale : est-ce une priorité d'action de toute l'équipe syndicale ou d'une partie seulement ? Le projet sera-t-il porté par suffisamment de personnes pour pouvoir aboutir ? Les autres organisations syndicales seront-elles preneuses ? Y a-t-il moyen de travailler sur ce projet en front commun syndical ? Etc. La réponse à ces questions conditionnera l'ampleur du projet que vous pourrez développer.

En outre, il faudra également apprécier les besoins de l'équipe syndicale pour débiter une telle action : informations supplémentaires, expertise externe, formations, etc. Pour cela, n'hésitez pas à contacter les cellules environnement de votre syndicat.

→ *Se référer aux adresses utiles en partie 3 pour vous guider.*

Etape 2 : Informers les travailleurs et demander leur avis

Encore souvent, les travailleurs ne comprennent pas pourquoi les syndicats se préoccupent d'environnement. Or, il est capital d'avoir le soutien de ses affiliés et de tous les travailleurs en général, quelle que soit l'action que l'on développe. Une étape importante avant de démarrer un projet sera d'expliquer aux travailleurs pourquoi l'environnement fait partie du travail syndical quotidien et pourquoi il est important que chaque personne à son niveau puisse contribuer à mettre en place des changements vers un meilleur respect de l'environnement. Encore mieux, pourquoi ne pas coupler une campagne d'information avec un petit sondage d'opinion ou sont posées quelques questions d'ordre général sur la manière dont est pris en compte l'environnement dans l'entreprise ? Recueillir l'avis de ses collègues est riche d'enseignements et permet d'identifier les problématiques les plus urgentes qui font l'unanimité parmi les travailleurs et d'orienter sa communication vers ces problématiques précises.

Les brochures syndicales pourront vous aider pour cette étape.



| Inventaire des services/produits de l'entreprise | Nuisances | Impacts environnementaux significatifs | |
|--|-----------------------------|--|--------------|
| | | oui/non ? | commentaires |
| Entretien des engins | Huiles minérales | | |
| | Solvants organiques | | |
| Cantines | Déchets organiques | | |
| | Utilisation d'eau | | |
| Fournitures de bureau | Utilisation d'énergie | | |
| | Utilisation de papier | | |
| Processus de production | Eau (utilisation et rejets) | | |
| | Utilisation d'énergie | | |
| | Déchets | | |
| | Huiles minérales | | |
| Etc. | Fumées | | |
| | | | |

Tableau 4 : Inventaire des problèmes environnementaux.

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

→ **Outil 1 : les publications syndicales;**

→ **Outil 5 : le sondage d'opinion.**

Etape 3 : Identifier quelle est la performance environnementale des achats dans mon entreprise (3 possibilités)

Avant de vous lancer dans quelque démarche que ce soit, nous vous conseillons de réaliser une brève analyse de la situation de votre entreprise au plan de l'éco-consommation. Elle vous permettra de cerner les principaux problèmes et d'entrevoir les pistes d'amélioration à mettre en œuvre prioritairement. Comment procéder pour faire cet état des lieux ? (voir aussi page 19)

3.1. Inventaire quantitatif

Une première possibilité consiste à dresser un inventaire des problèmes existants : quels produits ou services sont problématiques pour l'environnement, quelles en sont les quantités consommées, par qui, quels en sont les impacts réels, quels coûts en découlent-ils ?

Si un inventaire précis est trop compliqué à réaliser, établir un tableau de l'ordre de celui présenté ci-dessus peut déjà constituer un bon début³³.

D'autres informations seront nécessaires pour compléter ce premier aperçu :

- Les quantités : pour se faire une idée plus précise de l'impact réel sur l'environnement et donc de l'importance du problème, il conviendra de croiser cette hiérarchie avec des données quantitatives (que l'on pourrait noter dans une autre colonne dans le tableau ci-dessus). Ainsi, si une nuisance est considérée comme ayant un impact majeur mais que les quantités utilisées sont très faibles, il sera peut-être plus utile de s'attaquer à un problème dont le caractère nuisible est moindre mais dont les quantités sont très importantes.

tère nuisible est moindre mais dont les quantités sont très importantes.

- Le caractère interne ou externe (sous-traitance ou fournisseur) : dans le cadre de cet inventaire des impacts des produits et services, il sera aussi intéressant de connaître la marge de manœuvre dont l'entreprise dispose pour diminuer l'impact de tel ou tel produit ou service. Si la cantine a été sous-traitée, il sera sans doute difficile de changer le contrat du sous-traitant avant son terme pour par exemple demander l'introduction d'un plat bio ou l'utilisation de produits éthiques.

Pour collecter certaines données du tableau, vous aurez besoin de faire appel aux droits d'information dont vous disposez au CPPT et au CE. Nous abordons ce sujet au point 2 de ce chapitre.

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

→ **Outil 1 : les publications syndicales;**

→ **Outil 3 : l'inventaire des produits et services qui se prêtent à l'éco-consommation;**

→ **Outil 4 : l'identification des nuisances environnementales significatives.**

3.2. Un bilan de l'éco-consommation de l'entreprise

Une deuxième possibilité consiste à se questionner sur ce que l'entreprise fait déjà en matière de consommation plus respectueuse de l'environnement. Pour cela, nous vous proposons un questionnaire qui vous permettra de cerner les points forts et les points faibles de votre entreprise en matière d'éco-consommation. Les points faibles que vous identifierez pourraient constituer un point de départ pour démarrer des actions d'éco-consommation.

Une démarche participative SVP!

Comme précisé à l'étape précédente, l'information et la participation des travailleurs est

³³ Variante du tableau : hiérarchiser les «oui» et les «non» en utilisant une échelle allant de 1 à 5. Par exemple : 1 = impact majeur à 5 = impact insignifiant.

capitale pour la bonne marche et la réussite d'un projet. Tant l'inventaire des problèmes que le bilan éco-consommation se prêtent à la participation des travailleurs. Les associer vous permettra de mieux cerner les problèmes (et les solutions potentielles) ainsi que de dégager les priorités que le personnel souhaite voir améliorer.

Référez-vous aux chapitres suivants pour vous guider :

→ **outil 5 : le sondage d'opinion;**

→ **outil 7 : le guide des achats durables.**

3.3. Les écocartes

Si vous souhaitez aller encore plus loin dans l'identification des problèmes, nous vous proposons une méthode visuelle d'inventaire. Elle pourra s'utiliser en complément du bilan d'éco-consommation décrit ci-avant pour mieux cerner les problèmes concernant l'utilisation rationnelle des matières premières, de l'eau et de l'énergie.

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

→ **Outil 6 : utilisation des écocartes.**

Etape 4 : Identifier les résistances en interne

En fonction des résultats obtenus précédemment il sera possible de cerner l'origine des problèmes c'est-à-dire de déterminer quelles seront les résistances auxquelles les équipes syndicales devront faire face. Pourquoi utilise-t-on un tel produit ou service plutôt qu'un autre ? Est-ce par nécessité technologique, à cause de leur caractère bon marché, de la facilité d'utilisation ? Est-ce en raison de l'absence de clause spécifique dans le cahier des charges du sous-traitant ? Est-ce en raison d'une contrainte légale, d'une nécessité en terme de prévention des risques ? Est-ce en raison d'un facteur humain (manque d'information, manque d'intérêt) ?

Savoir pourquoi permettra de mieux établir les priorités d'action et d'évaluer les laps de temps nécessaires pour mettre des solutions en œuvre. La réponse à ces questions nécessite d'avoir mûrement réfléchi et étudié le mode de fonctionnement de son entreprise. Pour cela, poser les bonnes questions au CE et au CPPT permettra de recueillir les informations nécessaires pour identifier les différents blocages.

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

→ **Outil 1 : les publications syndicales;**

→ **Outil 2 : clauses environnementalistes dans les contrats ou appels d'offre et chartes de bonne conduite;**

→ **Outil 4 : l'identification des nuisances environnementales significatives;**

→ **Outil 5 : le sondage d'opinion;**

→ **Outil 6 : utilisation des écocartes;**

→ **Outil 9 : utilisation de la méthode l'évaluation FARE.**

Etape 5 : Se fixer des objectifs généraux

Une fois ces éléments rassemblés et étudiés, vous devriez être en mesure de dégager des priorités. Compte tenu des possibilités d'action syndicale, des problèmes environnementaux majeurs identifiés, des possibilités d'agir (à court ou moyen terme) pour réduire l'impact sur l'environnement, vous pouvez fixer des objectifs précis en matière d'éco-consommation.

Quels que soient les objectifs, choisissez-les :

- **crédibles** : l'objectif doit être perçu de manière vraisemblable par les travailleurs et leur inspirer confiance.
- **réalistes** : vérifiez concrètement que les objectifs sont réalisables, faisables quitte à les fixer graduellement si y parvenir en une fois est voué à l'échec. Par exemple, si vous proposez une méthode pour récupérer des eaux de pluie, assurez-vous de sa faisabilité.
Des objectifs non crédibles ne seront pas réalisés...
Et des objectifs non réalistes ne seront pas crédibles.
- **clairs** : simplement pour savoir explicitement dans quel type de démarche vous vous inscrivez et donc ce que vous sollicitez comme changement.

Ces objectifs peuvent concerner des actions concrètes (par exemple l'achat de certains produits, technologies ou services plus respectueux de l'environnement, de l'éthique ou l'utilisation plus rationnelle de produits, de l'énergie, de l'eau, etc.) ou des actions plus «structurelles» (par exemple, définir une politique d'éco-consommation ou d'achats durables dans l'entreprise, souscrire à une charte d'achats durables³⁴, définir des clauses environnementales pour les cahiers des charges des sous-traitants et/ou des fournisseurs, former le service achat aux concepts d'éco-consommation, former le personnel à une utilisation

³⁴ Voir un exemple sur le site Internet du comité 21 www.comite21.org rubrique «achats».

[encadré 9]

→ Système de management environnemental et éco-consommation

Votre entreprise s'inscrit dans une démarche de gestion de l'environnement (par exemple ISO 14001, EMAS, labels écologiques, éco-bilans, etc.) ? C'est le moment de mettre en avant vos objectifs en matière d'éco-consommation et d'en faire un des objectifs du système. De plus, la mise en place d'outils de gestion de l'environnement offre l'occasion d'impliquer davantage les travailleurs. Consultez aussi la brochure «Les systèmes de management environnemental. Guide pratique pour les représentants des travailleurs» (Références voir outil 1 page 40).

tion plus rationnelle des ressources ou encore organiser une procédure de consultation du service environnement lors de tout achat, etc.

Les brochures syndicales «Faire campagne sur l'environnement : comment?» et «Comment concrétiser un projet syndical pour l'environnement dans son entreprise» vous éclaireront davantage sur ces notions d'objectifs.

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

- **Outil 1 : les publications syndicales;**
- **Outil 9 : utilisation de la méthode l'évaluation des actions FARE.**

Etape 6 : Identifier les alternatives possibles

A ce stade-ci, vous avez déjà une bonne idée des problèmes, de leur origine et vous avez cerné vos objectifs prioritaires. Reste maintenant à vérifier leur faisabilité en s'assurant qu'il existe des alternatives aux pratiques actuelles. Il ne sera pas nécessaire, pour l'instant, de se livrer à des recherches techniques compliquées ou à inventer des nouvelles procédures de fonctionnement de A à Z. Simplement, avant de présenter quoi que ce soit à votre direction, assurez-vous d'identifier de manière générale des pistes de solutions aux problèmes que vous souhaitez résoudre. Ces alternatives seront autant d'arguments réalistes à présenter une direction récalcitrante («Votre projet n'est pas faisable» ou «Il n'est pas possible de ...»). Les solutions qui seront effectivement mises en œuvre seront vraisemblablement le fruit d'un travail commun avec la direction. Vous trouverez dans les outils présentés au chapitre suivant, plusieurs outils et informations qui vous permettront de trouver des alternatives plus respectueuses de l'environnement et de l'homme et de les mettre en œuvre. N'hésitez pas à faire appel aux cellules environnement de vos syndicats (voir coordonnées, adresses utiles, partie 3) qui peuvent vous aider (appui technique, campagne de communication, méthodologie d'action, etc.) ou vous orienter vers d'autres personnes relais.

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

- **Outil 2 : clauses environnementalistes dans les contrats ou appels d'offre et chartes de bonne conduite;**
- **Outil 3 : l'inventaire des produits et services qui se prêtent à l'éco-consommation;**
- **Outil 7 : achetez vert, le guide des achats durables;**
- **Outil 8 : des produits équitables pour mon entreprise;**
- **Outil 9 : utilisation de la méthode l'évaluation FARE;**
- **Outil 10 : identification des produits écologiques grâce aux labels, logos environnemen-**

taux, l'étiquetage et aux fiches de données sécurité.

Etape 7 : Elaborer un argumentaire précis et planifier les actions dans le temps

Votre projet est maintenant presque prêt. Pour qu'il le soit complètement, il vous faut encore élaborer un argumentaire pour convaincre vos dirigeants de l'utilité voire la nécessité d'instaurer une démarche d'éco-consommation. Différents types d'arguments sont possibles, il faut identifier ceux qui peuvent être pertinents pour votre entreprise.

En parallèle, il est important de proposer un calendrier des actions prévues. Même s'il est encore provisoire, votre direction appréciera de voir que vous aurez imaginé un timing pour atteindre vos objectifs.

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

- **Outil 1 : les publications syndicales : les brochures «Comment concrétiser un projet syndical pour l'environnement dans son entreprise» et le guide pratique «l'environnement et l'entreprise»;**
- **Outil 11 : préparation d'un argumentaire pertinent à présenter à sa direction;**
- **Lisez page 36 «agir dans les organes de concertation»;**
- **Lisez également les avantages et inconvénients page 25.**

Etape 8 : Soumettre le projet à sa direction et négocier les modalités de travail

Pensez à la manière dont vous allez aborder la direction. Votre «style» de communication sera-t-il de l'ordre de la revendication ou de celui de la proposition (et donc de la collaboration)? Quel est celui auquel votre direction sera la plus réceptive? Quelle est l'histoire des relations sociales dans l'entreprise? La proposition de projet pourra être faite :

- Soit en CPPT en mettant le point à l'ordre du jour, en rebondissant sur un autre point de l'ordre du jour ou en abordant ce point lors du commentaire annuel sur la politique de l'environnement que votre employeur a l'obligation de vous rapporter;
- Soit en CE en rattachant votre demande à la politique de formation du personnel, à la politique commerciale de l'entreprise, etc.).

Cela dépendra en partie de la manière dont vous présentez le projet (votre argumentaire) et de son contenu. Si vous ne voyez pas comment ancrer votre projet par rapport aux missions des organes de concertation, référez-vous au point 2 de ce cha-

pitre où nous décrivons les missions les plus utiles par rapport à un objectif d'éco-consommation.

Une autre possibilité consiste à inclure votre projet dans une CCT. C'est une autre façon de s'assurer de l'engagement des parties.

Soyez également prêt à négocier les modalités de travail. Est-il possible de mener ce projet à bien en y consacrant une partie des réunions du CPPT et/ou du CE? Serait-il préférable de créer un groupe de travail? Paritaire ou non? Qui devrait en faire partie? A quelle fréquence devrait-il se réunir? Doit-il dépendre du CPPT ou du CE? Fréquemment (c'est ce que nous avons pu observer dans beaucoup d'entreprises), plusieurs réunions sont nécessaires avant de parvenir à un accord. Persévérance donc...

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

→ **Outil 1: les publications syndicales : les brochures «Comment concrétiser un projet syndical pour l'environnement dans son entreprise» et le guide pratique «l'environnement et l'entreprise» et la brochure «Environnement et négociation collective»**

→ **Lisez page 36 «agir dans les organes de concertation».**

Etape 9: Informer et sensibiliser les travailleurs et la hiérarchie

La communication est essentielle dans la mise en œuvre d'un projet environnemental. Elle est indispensable pour atteindre les résultats voulus. Si le personnel n'est pas convaincu de l'importance des démarches que vous voulez mettre en œuvre, il ne participera pas ou peu aux changements que vous souhaitez. Il faudra donc, à travers une campagne de communication, expliquer en quoi une démarche d'éco-consommation est importante (pour limiter le gaspillage de ressources pour limiter les effets sur la santé, pour réduire les consommations d'eau et d'énergie et les coûts qui leur sont liés, etc.) et à quoi les changements de comportements vont servir. Ces informations permettront aux travailleurs de comprendre pourquoi on leur demande de modifier leur comportement ou pourquoi certaines choses ont été modifiées. Et bien sûr, il faudra mettre les moyens nécessaires au changement à disposition du personnel...

Une campagne de communication représente beaucoup de travail. Mais c'est une étape à ne pas négliger si l'on veut atteindre des résultats durables.

→ **Complétez vos informations en consultant les brochures «Faire campagne sur l'environnement: comment?» et «Comment concrétiser un projet syndical pour l'environnement dans son entreprise»**

Etape 10: Suivi et évaluation: de la démarche d'éco-consommation de son entreprise, de l'action syndicale et de l'impact du projet auprès des travailleurs

Cette étape consiste à mesurer et à évaluer les avancées réalisées en matière de protection de l'environnement et d'amélioration des conditions sociales à travers la mise en œuvre d'une démarche d'éco-consommation. Pour l'entreprise, il s'agira de contrôler, entre autres, le respect des clauses environnementales et sociales par les fournisseurs et par les sous-traitants. La démarche d'éco-consommation de l'entreprise, sa stratégie d'achats en d'autres termes, pourra aussi être évaluée à l'aide d'un « tableau de bord ». Les indicateurs de ce tableau de bord seront définis en fonction de la portée de la démarche entreprise (travail sur les achats, sur la formation, sur les procédures, etc.). Nous proposons dans le tableau ci-dessous des idées d'indicateurs. L'avantage d'un tel tableau de bord est de permettre les comparaisons d'année en année. Les indicateurs peuvent aussi être repris dans le rapport annuel sur l'environnement de l'entreprise.

| |
|--|
| Nombre et pourcentage d'acheteurs formés |
| Nombre et pourcentage de travailleurs formés à l'utilisation rationnelle des ressources |
| Pourcentage de la part des produits responsables dans les achats totaux de l'entreprise |
| Nombre et pourcentage des fournisseurs et sous-traitants ayant signé la charte des achats responsables |
| Quantité d'émission de polluants évités (CO ₂ , NOx, SOx...) |
| Quantité de matières recyclées |
| Pourcentage (ou nombre) de produits achetés issus du commerce équitable |
| Pourcentage (ou nombre) de repas issus de l'agriculture biologique servis |
| Gains ou coûts supplémentaires) liés à la mise en place de la démarche |

Tableau 5: Exemples d'indicateurs de suivi d'une démarche d'éco-consommation. [source: Achats et développement durable, Ed. Afnor]

Etape souvent négligée, l'évaluation de l'action syndicale est pourtant essentielle. Elle se pratique soit en cours de route (à mi-parcours par exemple) soit au terme des actions. La première permet de confirmer les choix établis, de les rectifier le cas échéant en fonction des feedbacks obtenus mais aussi de valoriser les résultats déjà acquis, même partiellement (et donc de le faire savoir...). L'évaluation finale permet de vérifier si vos objectifs ont été atteints ou pas, comment et pourquoi. Cette évaluation vous permettra d'identifier les actions de suivi ou en cas d'échec, de tirer les leçons positives ou négatives pour faire mieux une prochaine fois.

Référez-vous au chapitre suivant pour vous guider :

→ **Outil 5 page 44 et outil 9 page 45.**

3. AGIR DANS LES ORGANES DE CONCERTATION : COMMENT UTILISER NOS COMPÉTENCES CLASSIQUES DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-CONSOMMATION ?

3.1. Au CPPT

Depuis 1993, les compétences du CPPT ont été élargies aux questions d'environnement.

Elles sont définies par :

- La loi sur le bien-être au travail (loi du 4/8/1996) et ses arrêtés d'exécution (publiés au Moniteur Belge le 31/3/1998),
- L'arrêté royal du 3/5/1999 (relatif aux missions et au fonctionnement des CPPT).

3.1.1. Plan global de prévention et plan annuel d'action : appliquer les principes de prévention en matière d'éco-consommation

En matière de santé et sécurité comme en matière d'éco-consommation, c'est la prévention qui prime : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Que l'on aborde l'impact sur l'environnement d'un produit, d'un comportement ou d'un procédé, le premier réflexe consiste à juger de la nécessité de ce produit, de ce comportement, ou de ce procédé... Rien n'est moins simple que de remettre en question des habitudes de fonction-

nement... Et pourtant c'est bien à la source qu'il est le plus efficace d'agir.

Le plan global de prévention est un document, établi pour 5 ans, qui fixe les objectifs et les moyens pour mettre en œuvre la politique de prévention. Pour la mise en œuvre du plan global, l'employeur doit élaborer un plan annuel d'action comprenant les mesures à concrétiser dans l'année.

Le CPPT doit être consulté préalablement à l'élaboration, la programmation, la réalisation et l'évaluation du plan global de prévention et du plan annuel d'action.

Parce que c'est un excellent outil de planification et qu'il contient en principe des objectifs quantifiés, les délégués peuvent y intégrer une démarche d'éco-consommation. Par exemple en se fixant une réduction de l'utilisation de l'eau, de l'énergie, en déterminant de quelle façon on peut y arriver et de quelle façon ces objectifs seront évalués.

3.1.2. Droit à l'information en matière d'environnement

Selon l'annexe I de l'AR du 27/3/1998 relatif au Service interne pour la prévention et la protection au travail, l'employeur doit rassembler une documentation relative aux questions d'environnement interne et externe à l'entreprise (cf. tableau 6 pour le détail). Il doit la tenir à disposition du CPPT.

| L'EMPLOYEUR EST TENU DE FOURNIR UNE DOCUMENTATION (ANNEXE 1 DE L'AR DU 27/3/1998 RELATIF AU SIPP) COMPRENANT : | L'EMPLOYEUR EST TENU DE TRANSMETTRE LES INFORMATIONS SUIVANTES (AR DU 3/5/1999, ART 14 ET 16) : |
|--|--|
| Les lois, arrêtés et conventions relatifs au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail en application dans l'entreprise, | Commentaire annuel sur la politique d'environnement menée par l'entreprise. |
| Les actes et les documents imposés par ces mêmes lois, arrêtés ou conventions, | Informations relatives à toute modification des installations, des procédés de fabrication et des techniques de travail susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement interne et externe. |
| Tout autre document établi dans l'entreprise en vue d'assurer le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ainsi que la politique d'environnement interne et externe, | |
| L'inventaire des appareils et machines à faire contrôler par les organismes agréés, | Les données ou informations sur l'environnement externe si demandées par un membre du comité. |
| La liste et la localisation des substances dangereuses utilisées dans l'entreprise, | |
| La liste et les données relatives aux points d'émissions concernant la pollution de l'air et de l'eau, présents dans l'entreprise. | |

Tableau 6 : Documentation concernant l'environnement interne et externe de l'entreprise.

Les articles 14 et 16 de l'arrêté royal du 3/5/1999 (relatifs aux missions et au fonctionnement des CPPT) définissent des compétences environnementales spécifiques. L'employeur a ainsi une obligation d'information du CPPT en matière d'environnement (voir tableau 6 pour le détail). Il est tenu de communiquer à ses membres toutes les informations nécessaires pour leur permettre d'émettre des avis en connaissance de cause. Ce droit à l'information permet au CPPT d'aborder toutes les questions qu'il souhaite sur le sujet, d'exercer sa compétence d'avis et de formuler des propositions. La législation sur le bien-être impose que la documentation en matière d'environnement externe soit disponible et mise à disposition du Comité sur demande. Ainsi, les représentants doivent demander à être informés, l'employeur n'étant pas obligé de fournir de documentation de manière spontanée, excepté concernant le commentaire annuel sur la politique d'environnement menée par l'entreprise dont le compte rendu annuel est obligatoire³⁵.

3.1.3. Commentaire annuel sur la politique de l'environnement (AR du 3/5/99 art 16)

L'employeur doit présenter annuellement au CPPT un commentaire détaillé de sa politique environnementale. Cette occasion, encore trop peu exploitée par les délégations, peut permettre d'engager un débat sur l'éco-consommation. Quelles sont les situations problématiques en matière d'environnement : le gaspillage de matières premières, les déchets, l'énergie, la pollution de l'air ? Quels sont les sujets sur lesquels l'entreprise pourrait avancer en collaboration avec les travailleurs ?

Exemples de questions pour initier le débat sur l'éco-consommation au CPPT et apprécier la politique de l'entreprise :

- La politique de substitution des produits dangereux par des produits moins dangereux tient-elle aussi compte des impacts sur l'environnement ?
- Comment faire pour limiter les achats «non durables» et/ou l'utilisation de produits qui n'ont d'autre issue que de se retrouver à la poubelle ?
- L'entreprise s'est-elle fixé des objectifs de réduction des déchets, de l'utilisation rationnelle de l'énergie ? Comment compte-t-elle y parvenir ?
- Qui contrôle et comment contrôle-t-on la consommation d'eau et d'électricité dans l'entreprise ? Les installations sont-elles vérifiées régulièrement (détection de fuites) ?
- L'entreprise procède-t-elle régulièrement à des mesures et analyses ? (bruit, aération, température, etc.)

[encadré 10]

❖ Environnement interne et environnement externe

La loi sur le bien-être au travail établit une distinction entre environnement interne et externe :

- L'environnement interne (qui est du ressort du fédéral) concerne l'ensemble des législations sur le bien-être au travail, c'est-à-dire les aspects de sécurité, d'hygiène, de prévention des risques, la médecine du travail...
- L'environnement externe (qui est de compétence régionale) concerne les phénomènes se déroulant en dehors des murs de l'entreprise, à l'exception des sols (assainissement). Il s'agit des aspects de pollution de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, du permis d'environnement, des déchets, la police de l'environnement...

Certaines législations sont «à cheval» entre le fédéral, les régions et les communes telles les déchets, Kyoto, la mobilité...

3.1.4. Le droit d'avis préalable (AR du 3/5/1999 relatif aux missions et fonctionnement des CPPT, section II – Missions du comité)

Le CPPT dispose d'un droit d'avis préalable sur tous projets, mesures et moyens qui, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, peuvent avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Cela concerne notamment l'utilisation, le choix, l'achat et l'entretien des équipements de travail et bien sûr l'environnement interne et externe de l'entreprise.

Le CPPT peut ainsi favoriser l'insertion de clauses environnementales dans les cahiers des charges des sous-traitants et des fournisseurs (voir informations complémentaires sur les clauses environnementales : cf. outil 2 du chapitre suivant).

3.1.5. Accueil des nouveaux travailleurs, information et formation à la prévention et à la protection au travail

Une des missions du CPPT (cf. AR du 3/5/1999 relatif aux missions et fonctionnement des CPPT, section II – Missions du comité) est d'élaborer et de mettre en œuvre, dans les domaines qui ressortent de sa compétence, les moyens de propagande et les mesures concernant l'accueil des travailleurs, l'information et la formation à la prévention et à la protection au travail.

L'information et la formation des (nouveaux) travailleurs devrait contenir un module de formation sur la gestion de l'environnement : comment utiliser de manière plus rationnelle les matières premières, l'eau, l'énergie, comment gérer les déchets, comment limiter l'utilisation de produits dangereux, etc.

3.2. Au CE

Le CE dispose d'un droit général d'information et d'avis sur différentes informations à caractère économique, financier et social. La problématique

³⁵ AR du 3 mai 1999, Art. 16.

| | |
|---|--|
| <p>Position concurrentielle</p> | <p>Position sur le marché et politique commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'environnement est-il considéré comme un argument de vente ? En quoi ? Quel est l'impact commercial ? ■ L'environnement est-il un élément de concurrence sur le marché ? ■ Quelle est l'attitude de la concurrence par rapport à l'environnement ? Que font les concurrents en la matière ? ■ Une meilleure prise en compte de l'environnement pourrait-elle être un élément de différenciation ? <p>Contrats durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quels sont les contrats que l'entreprise a conclus en rapport avec l'environnement (contrat avec les fournisseurs pour la reprise des déchets, obligation de reprise chez le client, etc.) ■ Les cahiers des charges des sous-traitants/des fournisseurs comportent-ils des clauses relatives à la gestion de l'environnement ? Lesquelles ? ■ Les fournisseurs habituels reçoivent-ils des consignes en matière d'emballage, de conditionnement, de reprise, etc. ? ■ Les critères qui prévalent lors du choix des produits/achats contiennent-ils un ou plusieurs des aspects suivants : leur impact sur l'environnement, la durabilité, la robustesse du matériel, la consommation d'énergie des installations, etc. ? ■ Certains sous-traitants, fournisseurs sont-ils certifiés ISO 14001 ou EMAS ? |
| <p>Production</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Tient-on compte de critères de protection de l'environnement dans les techniques de production ? ■ Utilise-t-on les meilleures technologies disponibles au plan de l'environnement ? |
| <p>Structure financière : dans les comptes annuels</p> | <p>Bilan :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Immobilisations corporelles : y a-t-il des investissements réalisés dans un but environnemental (par exemple une station d'épuration des eaux, l'installation d'un parc à conteneurs, l'encuvement de citernes, etc.) ? Lesquels ? Pour quels montants ? Compte de résultats ? ■ Poste approvisionnements et marchandises : à combien se monte le coût des matières premières ? ■ Services et biens divers : quels sont les frais liés à la gestion de l'environnement (coûts relatifs à l'utilisation d'eau, d'énergie, les sous-traitances liées à la gestion de l'environnement, à la gestion des déchets par exemple, les assurances relatives aux risques environnementaux liés à l'activité de l'entreprise, les achats qui n'ont pas été activés, etc.) ? ■ Autres charges d'exploitation : quel est le coût des taxes environnementales (eau, déchets, etc.) ? Y a-t-il eu des amendes ? Pourquoi et pour quels montants ? |
| <p>Budget et calcul du prix de revient</p> | <p>Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quel est le coût prévisionnel de la gestion de l'environnement (coût de la gestion des déchets, quantités prévues de consommations d'eau, d'énergie, taxes, etc.) ? ■ Quelles sont les prévisions de dépenses environnementales (investissements, prévention des pollutions, dépollution des sols, etc.) ? ■ Existe-t-il une comptabilité environnementale ? La comptabilité permet-elle de connaître le coût global de la gestion de l'environnement ? <p>Calcul du prix de revient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quelle est la part du coût environnemental dans le prix de revient d'un produit fini ? ■ Quel est le coût de l'évacuation, de l'élimination, du traitement ou de la valorisation de nos déchets ? Quels sont les coûts des matières premières, de l'eau, de l'énergie ? Comment ces coûts évoluent-ils au fil des années ? ■ Quel est le coût de la gestion de l'environnement ? |
| <p>Programme et perspectives d'avenir</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Quels sont les investissements projetés en vue d'une meilleure gestion de l'environnement ? ■ Quelles sont les orientations de la politique environnementale pour les prochaines années ? L'entreprise compte-t-elle s'inscrire dans un système de management environnemental ? |
| <p>Recherche et développement</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Y a-t-il une recherche en matière de produits propres ? ■ Y a-t-il une recherche de processus de production plus respectueux de l'environnement ? De technologies plus propres ? ■ Y a-t-il une recherche en économie d'énergie, d'eau, de matières premières, etc. ? Pour prévenir les problèmes de rejets ou de déchets ? |
| <p>Aides publiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Des aides publiques ont-elles été octroyées dans le cadre d'investissements visant à améliorer la gestion de l'environnement ? (aides à la recherche, aides à l'économie d'énergie, aides à la formation du FOREM, subsides en capital, etc.) ? Lesquelles (natures, montant, conditions d'octroi et d'utilisation, etc.) ? |

Tableau 7 : Comment aborder la problématique environnementale au conseil d'entreprise (CE).

de l'environnement n'est pas visée directement dans les informations discutées au CE mais elle peut toujours être abordée de manière indirecte (voir tableau 7).

3.2.1. Via les informations économiques et financières (IEF)

C'est au CE que sont données et discutées les informations économiques et financières (tous les 4 ans, annuellement, périodiquement et occasionnellement) conformément à l'AR du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprise. Ces informations sont divisées en 10 postes, dont certains peuvent constituer un biais d'entrée pour demander des informations précises sur la question de l'environnement et en particulier sur l'éco-consommation. Le tableau 7 de la page précédente présente quelques pistes pour entamer votre travail au CE.

La réparation des dégâts causés à l'environnement, le recyclage, le traitement, la valorisation des déchets, la consommation d'eau et d'énergie, le gaspillage de matières premières peuvent représenter des coûts importants pour l'entreprise.

Le CE peut utilement proposer de mettre en balance ces coûts avec d'éventuels investissements ou le développement de politiques qui permettraient, notamment, d'agir à la source.

3.2.2. Via ses compétences sur la formation professionnelle

Le CE doit être consulté sur les plans de formation professionnelle et de recyclage destinés au personnel. Le CE est donc le bon endroit pour soulever la question de la formation du personnel à l'environnement en particulier si des actions sont déjà développées en la matière. Par ailleurs, le bilan social, annexe des comptes annuels, fournit également des chiffres sur le nombre de personnes formées, le nombre d'heures de formation suivies et le coût de ces formations pour l'entreprise.

3.2.3. Via ses compétences en matière de mobilité

Toutes les entreprises occupant au moins 100 personnes doivent participer, tous les trois ans, à l'établissement d'un diagnostic fédéral sur les déplacements «domicile-lieu de travail». Les entreprises de la région de Bruxelles-capitale occupant plus de 200 personnes sont tenues en sus de réaliser un plan de déplacement d'entreprise. Deux obligations sur lesquelles il est important de rebondir au CE. En sensibilisant et informant le personnel, en prévoyant des dispositions financières (meilleur remboursement des transports en commun) en adaptant les horaires de travail ou encore en centralisant les données utiles au covoiturage, le CE peut inciter à diminuer «l'autosolisme».

[encadré 11]

... La sous-traitance à la loupe

Lorsque l'entreprise fait appel à un sous-traitant, elle fait souvent son choix selon des critères «classiques»: le prix, la compétence, la proximité... Où place-t-on le respect de l'environnement ? C'est un bon sujet à débattre en CE. Les IEF (poste position concurrentielle, contrats durables) devraient permettre d'entamer la discussion.

Plus concrètement, le CE peut encourager l'introduction de clauses environnementales dans les cahiers des charges, être attentif à la reprise du matériel ou des déchets par le fournisseur et veiller à une correcte sensibilisation des travailleurs concernés.

... L'outil 2 du chapitre suivant propose un complément d'information sur les clauses environnementales.

... Voir les brochures suivantes «Sous-traitance et gestion des risques, application à la gestion des risques environnementaux» et «L'environnement dans le secteur du nettoyage» (Voir outil 1 page 40).

→ Voir les références des publications syndicales sur la question de la mobilité dans le chapitre 2, outil 1.

3.2.4. L'accueil des nouveaux travailleurs

Le CE doit être informé et consulté préalablement sur les mesures envisagées et les moyens à mettre en œuvre pour l'organisation de l'accueil des nouveaux. Un module de formation sur la gestion de l'environnement permettra d'expliquer les mesures prises en la matière en les présentant comme faisant partie intégrante du travail.

3.3. La DS

La délégation syndicale est souvent le moteur de l'action syndicale dans l'entreprise. Elle peut s'appuyer sur ses compétences traditionnelles pour intégrer l'environnement dans ses revendications et dans les négociations qu'elle mène.

Ainsi, certaines délégations d'entreprises ont choisi d'inclure des thèmes environnementaux dans leur CCT d'entreprise. Par exemple :

- Le développement de plans de transport d'entreprise;
- La formation des travailleurs sur des problématiques d'environnement rencontrées dans leur entreprise;
- L'information environnementale des travailleurs;
- L'utilisation de produits biologiques et éthiques;
- Etc.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la brochure «Environnement et négociation collective» (→ outil 1 au chapitre 2).

La DS est également chargée de l'accueil syndical des nouveaux travailleurs. A cette occasion, il est nécessaire de donner une première information sur l'environnement aux nouveaux travailleurs (→ point 3.2.4 ci-dessus).

Chapitre 2

Des outils et des idées pour mon entreprise

Dans ce chapitre, nous avons voulu détailler une série d'outils que nous estimons incontournables pour le monde syndical. La méthodologie syndicale présentée dans le chapitre précédent offre un contexte cohérent pour l'utilisation de ces outils dans le cadre d'une action syndicale pour la promotion de l'éco-consommation en entreprise.

OUTIL 1: LES PUBLICATIONS SYNDICALES SUR L'ENVIRONNEMENT

| TITRE | AUTEURS | ANNÉE | ORGANISATION | DISPONIBLE SUR |
|---|---|-------|--------------|--|
| Comment concrétiser un projet syndical pour l'environnement dans son entreprise | Marie Claire Domasik, Université et Liège et Olivier Wilser | 2005 | CGSLB | www.cgslb.be rubrique développement durable |
| Environnement et négociation collective | Thierry Demuysère et Myriam Gérard | 2004 | CSC (FEC) | www.rise.be rubrique documentation |
| Faire campagne sur l'environnement : comment ? | Isabelle Michel | 2003 | FGTB (CEPAG) | www.rise.be rubrique documentation |
| L'environnement et l'entreprise | Véronique Porot, IEC | 2004 | CSC (FEC) | www.rise.be rubrique documentation |
| L'énergie : un enjeu | Evelyne Jadoul | 2004 | FGTB (CEPAG) | www.rise.be rubrique documentation |
| Utilisation rationnelle de l'énergie et entreprises | Evelyne Jadoul | 2005 | FGTB (CEPAG) | www.rise.be rubrique documentation |
| Défendre l'environnement pour un développement durable en entreprise | Olivier Wilser | 2003 | CGSLB | www.cgslb.be rubrique développement durable |
| Les systèmes de management environnemental : guide pratique pour les représentants des travailleurs | Valérie-Anne Barriat, FTU | 2003 | CSC (FEC) | www.rise.be rubrique documentation |
| La gestion des déchets. Objectifs : prévention | Olivier Wilser | 2004 | CGSLB | www.cgslb.be rubrique développement durable |
| La santé environnementale au travail : les pollutions intérieures | Julie Rigo | 2004 | FGTB (CEPAG) | www.rise.be rubrique documentation |
| L'eau, un bien commun | Olivier Wilser | 2004 | CGSLB | www.cgslb.be rubrique développement durable |
| Les activités de nettoyage et l'environnement | Véronique Porot | 2001 | CSC (FEC) | www.rise.be rubrique documentation |
| Syndicalisme et environnement | Julie Rigo | 2002 | FGTB (CEPAG) | www.rise.be rubrique documentation |
| Législation environnementale : mieux connaître | Agence Alter | 2004 | CSC (FEC) | www.rise.be rubrique documentation |
| Sous-traitance et gestion des risques | Olivier Wilser | 2005 | CGSLB | www.cgslb.be rubrique développement durable |
| La mobilité, un défi syndical | Sandra Invernizzi | 2004 | FGTB (CEPAG) | www.cepag.be rubrique mobilité |
| Les alternatives à l'autosolisme | Jean-Luc Dossin | 2005 | FGTB (CEPAG) | www.cepag.be rubrique mobilité |
| Mobilité : fiches pratiques | Cellule syndicale de mobilité | 2004 | CSC (FEC) | www.csc-en-ligne.be rubrique brochures/mobilité |
| Le diagnostic des déplacements domicile lieu de travail. Nous sommes tous concernés | Cellule syndicale de mobilité | 2004 | CSC (FEC) | www.csc-en-ligne.be rubrique brochures/mobilité |

OUTIL 2 : LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET LES CHARTES DE BONNE CONDUITE

Une clause environnementale est une disposition particulière d'un acte juridique applicable à la matière environnementale. Ainsi, les entreprises souhaitant responsabiliser leurs partenaires externes peuvent choisir leurs sous-traitants et fournisseurs par rapport à certains critères environnementaux inclus dans les cahiers des charges et par la suite, dans le contrat signé avec la société retenue. Une société donneuse d'ordres peut imposer par exemple :

- Le strict respect de la réglementation environnementale et du droit du travail;
- L'utilisation d'alternatives écologiques à certains produits si cela est possible;
- La reprise et la gestion des déchets générés sur site;
- L'interdiction d'utiliser des substances dangereuses, éco-toxiques, persistantes dans l'environnement, mutagènes, tératogènes, etc.;
- La certification des fournisseurs et sous-traitants à un système de management de l'environnement officiel (ISO 14001, EMAS, Entreprises Eco-dynamiques);
- L'obligation de se soumettre à un audit;
- ...etc

Pour plus de critères environnementaux il est bon de consulter le guide des achats durables (www.guidedesachatsdurables.be) qui fournit de nombreux critères spécifiques à l'achat de matériel de bureau écologique (voir l'outil 7 page 45).

Le contenu d'une clause environnementale couvre donc une large gamme de thématiques telles que la gestion des déchets, la gestion des produits toxiques, certaines fournitures générales (matériel de bureau) ou spécifiques (solvants, lubrifiants...), les bonnes pratiques. Après avoir identifié les produits et les services potentiellement remplaçables par d'autres ayant un caractère écologique plus prononcé, il faut rédiger le document qui exprimera clairement les exigences de l'acheteur en matière d'environnement. A destination des fournisseurs et sous-traitants, ce document doit être en ligne avec les obligations légales de bases ainsi qu'avec les principes de la politique environnementale de type «volontaire» définis par l'entreprise.

Les documents susceptibles de contenir des clauses environnementales sont les suivants :

- Les contrats de prestation des sous-traitants;

- Les cahiers des charges prévus pour les interventions extérieures;
- Les chartes signées par plusieurs partenaires.

Aucune obligation ne touche l'employeur quant à l'introduction de ce type de clause dans ses contrats mais si tel est le cas, le contractant externe sera tenu de respecter cette clause, au même titre que les autres points du contrat.

Au plan syndical, il sera important de contrôler régulièrement le respect de ces clauses. Il ne faudrait pas que certaines entreprises incluent ce type de clauses pour se dédouaner de leurs responsabilités et la reporter sans contrôle sur leurs sous-traitants. A l'entreprise commanditaire donc de vérifier régulièrement si les pratiques environnementales souhaitées sont réellement appliquées. Aux délégués syndicaux à questionner l'entreprise régulièrement à ce sujet et à mettre en évidence les éventuels problèmes.

L'intérêt que porte la direction à la problématique environnementale peut donc notamment se matérialiser par la responsabilisation de ses partenaires externes sous forme d'exigences environnementales prévues dans les contrats externes. Cette pratique peut être sporadique ou régulière. Une façon d'asseoir une régularité serait de formuler ces exigences environnementales dans une charte signée avec les principaux partenaires externes. Ainsi, par le biais d'une charte passée avec ses sous-traitants ou fournisseurs, une entreprise ou son groupe d'appartenance s'engage à formuler à ses partenaires externes actuels, de manière récurrente et non plus seulement sporadique, une série d'exigences précises, sur un thème donné (environnement, code de bonne conduite...).

Citons par exemple la charte du groupe Accor passée avec des entreprises de nettoyage qui définit précisément les modalités de gestion environnementale (gestion des déchets, utilisation de produits d'entretien écologiques...), ainsi que les conditions de travail du personnel externe, de la définition des rythmes du travail au calcul des heures payées, en passant par la formation. L'existence d'une charte passée avec un corps de métier est aussi un signal fort pour tous les futurs partenaires de l'entreprise.



OUTIL 3: CHAMP D'AMÉLIORATION : L'INVENTAIRE DES PRODUITS ET SERVICES QUI SE PRÊTENT À L'ÉCO-CONSOMMATION EN ENTREPRISE

| CATÉGORIE | PRODUITS OU SERVICES | PISTES D'AMÉLIORATION |
|---------------------------------------|---|---|
| Energie | <ul style="list-style-type: none"> • appareillage économe, • capteurs de mouvement plutôt qu'interrupteurs • écrans d'ordinateurs plats • isolation thermique des bâtiments et matériaux utilisés • chaudières à condensation récentes et bien réglées | <ul style="list-style-type: none"> • choix d'énergies moins polluantes • achat d'électricité verte (énergies renouvelables) • utilisation rationnelle de l'énergie (URE) • utilisation de produits labellisés • bonnes pratiques (réduction du gaspillage énergétique...) • gestion de la mobilité des travailleurs |
| Eau | <ul style="list-style-type: none"> • Sanitaires économes | <ul style="list-style-type: none"> • utilisation rationnelle (chasses d'eau écologiques, ...) • détection des fuites • contrôle des consommations |
| Fournitures de bureau | Matériel d'écriture, liquide correcteur, piles, colle et papier collant, agrafes et trombones, papier, enveloppes, étiquettes, blocs notes, classeurs, dossiers suspendus, fardes à rabats, boîtes à archives, intercalaires, ustensiles de bureau, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • papier et papeterie en papier recyclé non blanchi ou blanchi sans chlore dont les fibres vierges proviennent de forêts gérées durablement • enveloppes sans fenêtre • matériel de classement, intercalaires en carton si possible recyclé plutôt qu'en plastique • bacs à courrier, porte revues en bois |
| Mobilier de bureau | Bureau, armoire, étagères, chaises, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • privilégier les meubles en bois plein issus de forêts gérées durablement ou en métal • solides, durables • réparables • limiter le mobilier en aggloméré et le choisir celui étiqueté à faible dégagement de formaldéhyde |
| Cafétéria/mess | Café, lait, sucre, eau et soft, snack, biscuits, repas, assiettes, tasses, verres, serviettes, nappes, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • produits biologiques et issus du commerce équitable • eau en fontaine • bouteilles en verre • tasses et verres non jetables • serviettes et nappes en tissus |
| Nettoyage et entretien | Produits d'entretien des sols, des vitres, des sanitaires, produit vaisselle, papier WC, papier de ménage, essuie-mains, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • produits écologiques • privilégier les versions concentrées • papier toilette et de ménage recyclé • enrouleur de serviettes en tissu, soufflerie d'air chaud |
| Vêtements de travail et tissus | Uniformes, bleus de travail, tablier, essuies-main, nappes, serviettes, tentures, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • tissus sans pesticides ou produits chimiques (ou d'origine biologique) • issus du commerce équitable |
| Mobilité / transports | Achats véhicules, politique de transport des marchandises, politique de mobilité du personnel | <ul style="list-style-type: none"> • choisir un véhicule peu polluant (au LPG, hybride ou à défaut diesel ou essence répondant à la norme Euro 4) • choisir un véhicule peu gourmand en carburant • pot catalytique • favoriser le covoiturage, l'utilisation des transports en commun • développer un plan de transport d'entreprise • stock suffisant de matières premières et de produits finis • transports des marchandises par voies ferrées ou d'eau. |

| CATÉGORIE | PRODUITS OU SERVICES | PISTES D'AMÉLIORATIONS |
|---|--|--|
| Aménagement des bureaux | Peintures, cloisons, vitrificateurs, vernis, revêtements de sols, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • privilégier les peintures (naturelles ou écologiques) plutôt que papier peint • privilégier les sols en bois plein (bois certifié) ou le liège ou le linoléum naturel • utiliser des alternatives écologiques aux vernis, vitrificateurs, colles, etc. • limiter le contreplaqué, l'aggloméré et le choisir à faible dégagement de formaldéhyde |
| Matériel informatique et bureautique | Ecran, imprimantes, photocopieurs, ordinateurs, cartouches, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • faible consommation d'énergie • durée de vie élevée • pièces de rechange disponibles • écrans de petite taille • privilégier les écrans LCD • possibilité d'utilisation de papier recyclé • limitation des émissions d'ozone, styrène, benzène (photocopieur, imprimante laser) • cartouches recyclables, rechargeables |
| Appareils | Cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • appareils à faible consommation énergétique : classe d'efficacité énergétique A, A+ ou A++ • contribution à l'effet de serre limité • durée de vie élevée |

OUTIL 4 : L'IDENTIFICATION DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES SIGNIFICATIVES D'UN PRODUIT, D'UNE TECHNOLOGIE OU D'UN SERVICE

Il s'agit pour une entreprise de déterminer parmi l'ensemble des nuisances environnementales qu'elle génère celles qui sont significatives (qui ont un impact non négligeable sur l'environnement), et donc à prendre en compte prioritairement. En application des principes d'éco-consommation, il s'agit de déterminer quelles sont les nuisances significatives qui résultent directement ou indirectement des achats ou qui sont générées par l'entreprise. Cet exercice permet d'établir une politique d'achat écologique pertinente de l'entreprise.

Comment faire? Mais d'abord qu'entend-on par «nuisance significative» et par «impacts environnemental non négligeable»?

Un impact environnemental est la conséquence physico-chimique de l'action des nuisances (les pollutions). Les impacts les plus connus sont le réchauffement climatique (l'effet de serre), l'acidification des milieux (sols et cours d'eau), la toxicité (aquatique, humaine, animale), la formation d'ozone troposphérique (le polluant des jours ensoleillés), la disparition de la couche d'ozone stratosphérique (non filtrage des rayons cosmiques), l'eutrophisation (asphyxie des cours d'eau). Un même impact tel que le réchauffement climatique est le résultat d'un ou de plusieurs polluants différents (les nuisances). En effet, nous connais-

sons le pouvoir de réchauffement du dioxyde de carbone (CO₂) mais le méthane (CH₄), les chlorofluorocarbones (CFC), le protoxyde d'azote (N₂O) sont également des gaz dits «à effet de serre» et participent au réchauffement climatique.

Pour évaluer le caractère significatif d'une nuisance (voir les Guidances de la Commission Européenne pour le règlement EMAS, documents téléchargeables sur le site EMAS), il faut impérativement prendre en considération :

- le risque de nuire à l'environnement (caractéristique de la substance, nature du service rendu);
- la fragilité de l'environnement (spécificités géographiques locales);
- la taille et la fréquence de la nuisance (tous les jours, 1 fois par semaine, 1 fois par an?);
- les intérêts en jeu des parties intéressées par rapport aux intérêts du personnel de l'organisation (intérêts d'ordre économique contre santé des travailleurs);
- l'existence et l'exigence d'une législation environnementale applicable.

De plus, indépendamment de son caractère significatif ou non, une nuisance peut être d'origine directe (issue de l'activité principale de l'entreprise) ou indirecte (issue des partenaires externes de l'entreprise tels que les travailleurs externes, les consommateurs). Ainsi, **l'activité d'un sous-traitant ou d'un fournisseur peut être à l'origine d'une nuisance significative, tout en étant qualifiée d'indirecte**. Dans ce type de cas, l'entreprise donneuse d'ordres ne peut rester inactive puisqu'elle est responsable du sous-traitant venant travailler pour elle.

OUTIL 5: DEMANDEZ L'AVIS À VOS COLLÈGUES GRÂCE AU SONDAGE D'OPINIONS

³⁶ URE: Utilisation Rationnelle de l'Énergie.

Ce questionnaire a pour but de cerner les points forts et faibles de votre entreprise sur le plan de l'éco-consommation. Il n'a pas la prétention

d'être exhaustif et représentatif. Toutefois, les points faibles peuvent constituer le ou les points de départ de votre travail syndical en la matière.

| | OUI | EN PARTIE | NON | NE SAIT PAS | COMMENTAIRES |
|--|-----|-----------|-----|-------------|--------------|
| 1. Achat de produits ou de services respectueux de l'environnement | | | | | |
| 2. Utilisation par le personnel de produits ou de services respectueux de l'environnement | | | | | |
| 3. Achat de produits issus du commerce équitable | | | | | |
| 4. Achat de produits issus de l'agriculture biologique | | | | | |
| 5. Collaboration entre le service environnement et le service des achats | | | | | |
| 6. Existence de normes environnementales dans les cahiers des charges des produits et des services achetés | | | | | |
| 7. Existence de normes sociales dans les cahiers des charges des produits et des services achetés | | | | | |
| 8. Respect des clauses sociales et environnementales par les fournisseurs ou les sous-traitants | | | | | |
| 9. Achat d'énergie verte ou investissements dans les énergies vertes | | | | | |
| 10. Politique d'URE ³⁶ | | | | | |
| 11. Application de la politique d'URE | | | | | |
| 12. Participation des travailleurs à l'URE | | | | | |
| 13. Politique de prévention et recyclage des déchets | | | | | |
| 14. Fonctionnement de la gestion des déchets | | | | | |
| 15. Participation des travailleurs à la politique de gestion des déchets | | | | | |
| 16. Politique d'utilisation rationnelle de l'eau | | | | | |
| 17. Application de la politique d'utilisation rationnelle de l'eau | | | | | |
| 18. Participation des travailleurs à la politique d'utilisation rationnelle de l'eau | | | | | |
| 19. Information du personnel (URE, gestion des déchets, eau, etc.) | | | | | |
| 20. Formation du personnel (URE, gestion des déchets, eau, etc.) | | | | | |
| 21. Existence d'une politique de mobilité des travailleurs | | | | | |
| 22. Facilités organisées pour le déplacement des travailleurs | | | | | |

OUTIL 6 : UTILISER LES ÉCOCARTES (REMETTRE APRÈS DIAGNOSTIC ENV.)

Pour votre état des lieux, utiliser les écocartes peut être une piste de travail intéressante. La méthode des écocartes consiste à analyser la situation environnementale de l'entreprise à partir de cartes ou de schémas thématiques (l'eau, les déchets, l'énergie, etc.).

C'est un outil visuel simple pour analyser la situation environnementale et apporter des améliorations selon une démarche participative impliquant les travailleurs. Conçue pour des petites PME et/ou des artisans, la méthode est également utilisable pour des grandes entreprises en procédant à un découpage préliminaire par secteurs, divisions ou services.

En savoir plus :

Consultez le site www.ecocartes.org. Vous y trouverez une brochure téléchargeable décrivant toute la méthode en vous inscrivant sur le site.

OUTIL 7 : ACHETER VERT AVEC LE GUIDE DES ACHATS DURABLES

Outre les engagements « structurels » en matière d'environnement et de développement durable, les entreprises peuvent agir au quotidien, comme le citoyen, au sein de ses services administratifs. Si économiser le papier, imprimer en recto-verso ou utiliser les faces vierges des feuilles comme brouillon sont des actions que le travailleur peut accomplir du jour au lendemain facilement, utiliser du papier recyclé ou de manière générale des fournitures de bureau plus écologiques est un choix que le service achats des entreprises doit faire.

Pour aider ces services, il existe plusieurs guides ou publications sur le matériel de bureau plus vert, qu'il s'agisse de feutres sans solvant, de crayons surligneurs, de bics réutilisables, de café équitable, de gobelets ou tasses réutilisables..., notamment le guide des achats durables.

Ce guide, disponible sur www.guidedesachatsdurables.be vous renseigne sur les différents critères écologiques et sociaux à intégrer à votre cahier des charges « achats de fournitures ». Tous les produits utilisés dans un bureau sont représentés : appareils électroménagers, combustibles, énergie, fournitures de bureau, matériel d'emballage, de classement, matériel informatique et électroniques, produits alimentaires, pro-

duits textiles, produits de nettoyage et même les véhicules!

En parallèle, il est aussi intéressant de visiter les sites internet suivants : le site du Service Public de Programmation du Développement Durable www.sppdd.be, le site de la campagne "L'achat malin" www.l-achat.malin.be et le site canadien www.environmentalchoice.com.

OUTIL 8 : DES PRODUITS ÉQUITABLES POUR MON ENTREPRISE

Des solutions "intégrées" existent et permettent à votre entreprise d'acheter des produits équitables plus simplement. Oxfam/Magasins du Monde et Max Havelaar, notamment, proposent ce genre de services. Pourquoi ne pas se laisser tenter par un distributeur de café équitable ?

Plus d'informations sur ces services :

- Oxfam : www.madeindignity.be/public/15.htm
- Max Havelaar : www.maxhavelaar.com/fr/page.php/koffie

OUTIL 9 : UTILISATION DE LA MÉTHODE FARE (FAISABILITÉ, ADAPTABILITÉ, RENTABILITÉ ET EFFICIENCE) POUR ÉVALUER LES MESURES PRISES EN ENTREPRISE EN MATIÈRE D'ÉCO-CONSOMMATION

Il est toujours important d'évaluer ses actions, à différents moments d'un processus. Il est possible d'évaluer son projet avant réalisation, pendant la mise en place des actions et à la fin du projet. La méthode d'évaluation FARE issue de la brochure « Comment concrétiser un projet syndical pour l'environnement dans son entreprise ? » (voir outil 1 : la liste des publications syndicales) permet de se remettre en cause en se posant les bonnes questions.

Faisabilité : La mesure choisie est-elle réaliste ? Il s'agit de préciser, compte tenu du contexte précis de l'entreprise, si la réalisation concrète de la mesure à prendre est objectivement possible. Il est important d'effectuer une analyse projective à ce niveau, anticiper les besoins en moyens, budget, matériel.

Adaptabilité : La mesure choisie est-elle la plus

adaptée à la situation ? Nous pourrions aussi parler de pertinence : d'une part, est-ce bien cette mesure qu'il faut prendre tenu du problème, compte tenu des moyens à disposition et, d'autre part, l'entreprise peut-elle intervenir pour aider à la résolution du problème ? L'adaptabilité comporte des éléments existants et d'autres à développer.

Rentabilité : La mesure envisagée est-elle rentable ? Cette analyse doit se faire à court ou plus long terme. Lorsque nous parlons de rentabilité, cela peut concerner des aspects pécuniaires ou d'autres relatifs par exemple à la santé, à la sécurité, au bien-être, aux avantages sociaux.... Une rentabilité peut également être envisagée lorsque l'entreprise ou les travailleurs ne dépensent rien de plus et que la gestion de l'environnement est améliorée.

Efficience : La mesure est-elle efficace ? Existe-t-il un rapport positif entre réalisations, coût, impact et ressources mises en œuvre. Il sera possible, par cette analyse, de déterminer les facteurs stimulants et les hypothèses limitantes des propositions.

OUTIL 10 : IDENTIFICATION DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES GRÂCE AUX LABELS ET LOGOS ENVIRONNEMENTAUX

L'offre en matière de produits labellisés est relativement étendue. Pour davantage de précisions, commandez la brochure «Logos ? Labels ? Pictogrammes ? Comment s'y retrouver ?» Réalisée par le réseau Eco-consommation (gratuite en téléphonant au 071/300.301 ou téléchargeable sur www.ecoconso.org, rubriques publications). Voir également les pages de cette brochure qui se rapportent aux labels (Voir page 14 sur l'approche du cycle de vie, l'encadré 8 page 21 et la page 22).

OUTIL 11: PRÉPARATION D'UN ARGUMENTAIRE PERTINENT À PRÉSENTER À VOTRE DIRECTION

Vous sont présentés ici quelques arguments généraux en faveur d'un projet pour l'environnement en entreprise. La liste n'est pas exhaustive et libre à vous d'en déceler d'autres qui soient

plus techniques, plus précis, plus pertinent à votre entreprise ou au secteur d'activité auquel elle appartient. Un argumentaire incontournable et pertinent implique :

- d'avoir diagnostiqué le problème de la manière la plus complète et la plus réfléchie possible;
- de prendre en compte les attentes de la majorité des travailleurs;
- d'anticiper les arguments de la direction;
- d'aller du global au local;
- de se faire conseiller si besoin.

Les avantages partagés : (bien-être, l'environnement n'est pas un frein à l'emploi...)

- Avantages sociaux;
- Avantages économiques et financiers (bénéficiaire de subsides publics);
- Avantages collectifs;
- Avantages individuels;
- ...

Avantages pour les entreprises :

- Éviter les coûts accrus (dépollution, taxes, énergie);
- S'adapter aux nouvelles exigences des donneurs d'ordre;
- Anticiper la réglementation à venir;
- Respecter la réglementation;
- Réparer les dégâts ou prévenir les dégâts;
- Améliorer son image de marque;
- Evoquer le défi de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (= mise en œuvre du développement durable au sein de l'entreprise);
- ...

Equipe syndicale motivée pour agir :

- Réduction des pollutions à la source;
- Réduction des consommations (eau, matières premières, énergie);
- Diminution des risques et accidents;
- Ne pas nuire aux intérêts de l'entreprise, au contraire;
- ...

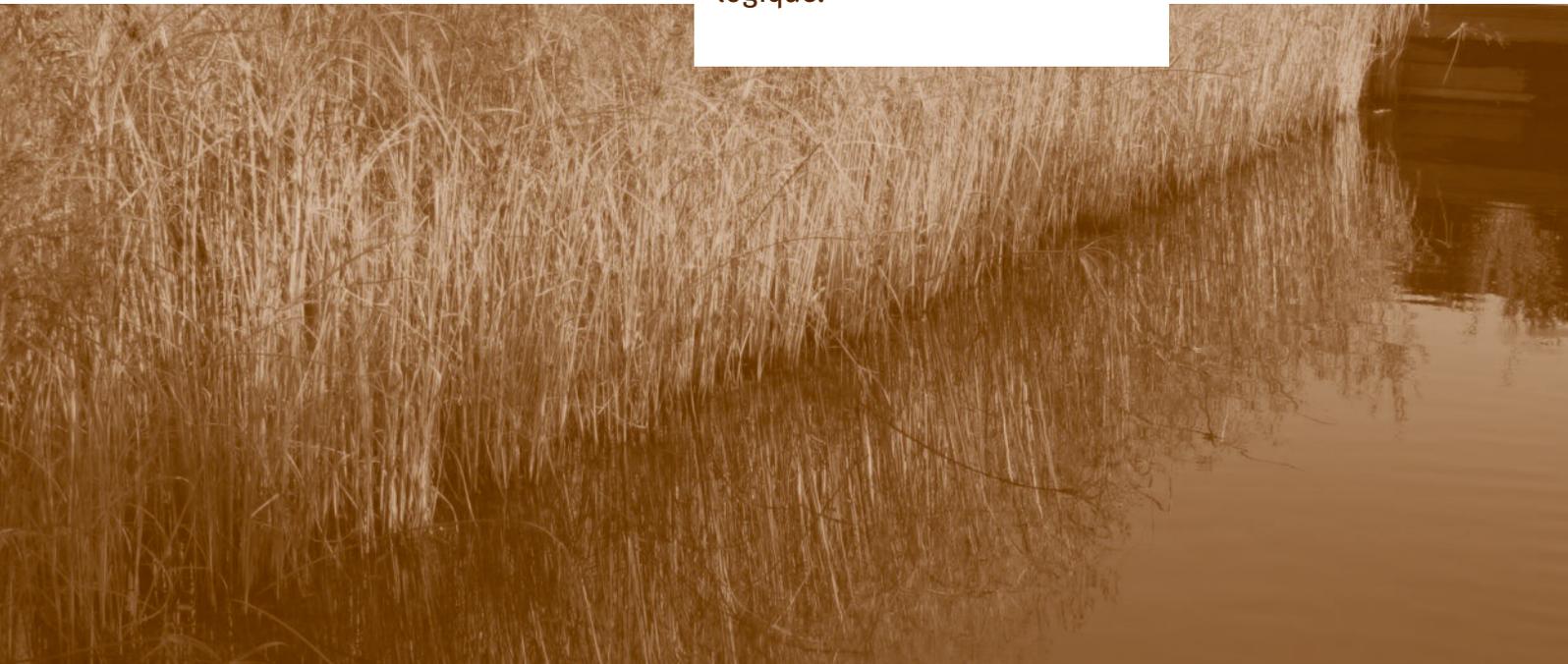
Avantages pour les travailleurs :

- Valorisation de l'équipe syndicale;
- Participation syndicale à un projet mobilisateur et nouvelles possibilités de concertation à établir;
- Amélioration des conditions de travail;
- Modernisation écologique et dynamique de l'entreprise;
- Maintien du travail et survie de l'entreprise;
- Économies sur les ressources naturelles et sur les matières premières plutôt que sur le travail.

Partie 3

ANNEXE: Carnet d'adresses

Pour bien consommer, soyons bien informés! Cette partie contient les bonnes adresses qui vous permettront d'approfondir vos recherches en matière de consommation écologique.



[développement durable / général]**Portail du développement durable en Belgique**

Retrouvez sur ce site l'ensemble des textes fondateurs du développement durable en Belgique (Texte cadre de la stratégie nationale, La Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, Le Plan fédéral de développement durable...) ainsi que diverses études.
www.developpementdurable.be

Réseau Eco-consommation

Le Réseau Eco-consommation vise à encourager des comportements de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé. L'éco-consommation s'inscrit dans l'objectif d'un «développement durable», c'est-à-dire qui respecte les ressources naturelles et les partage équitablement entre tous les êtres humains, présents et à venir. Publications, permanence téléphonique, animations...

www.ecoconso.be / info@ecoconso.be / Téléphone : 071 300 301 / bd de Fontaine 27 à 6000 Charleroi

Alter Business News (Belgique)

Cette newsletter belge aborde la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le développement durable, l'investissement éthique et solidaire, la consommation éthique et durable... Elle a pour objectifs d'aider les entreprises à mieux comprendre les enjeux du développement durable, de les informer des outils disponibles pour mettre en place une politique de développement durable et de diffuser les initiatives des acteurs existants (entreprises, réseaux, institutions, ONGs, etc.).
www.alter.be

Méditerranée "Système d'information mondial francophone pour le développement durable" (France)

Ce site français participe à la mise en œuvre du développement durable dans l'espace francophone par la diffusion et l'échange d'informations. Les objectifs du projet sont de contribuer à la réduction de la fracture numérique Nord/Sud et au renforcement des capacités en permettant les échanges entre acteurs du développement durable.

www.afnor.fr/sd.asp

Agora21, le site francophone du développement durable

Présentation du concept de développement durable. Contient des informations générales, spécialisées ainsi que de nombreux outils pratiques.

www.agora21.org

Info-durable

Toute l'actualité belge du développement durable.
www.info-durable.be

Le Centre d'Etudes sur le Développement Durable CEDD

Faisant partie intégrante de l'IGEAT (Institut de Gestion et d'Aménagement du Territoire), le Centre d'Etudes du Développement Durable réalise des études multidisciplinaires relatives aux différents aspects des politiques d'environnement dans le cadre du développement durable. Il traite de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques ainsi que du contexte socio-économique, technique ou philosophique du développement durable.
www.ulb.ac.be/igeat/cedd

[institutionnel belge]**Service public fédéral de programmation****Développement durable:**

Le service public fédéral de programmation développement durable aide les autres services publics fédéraux

à préparer et à mettre en œuvre une politique de développement durable. Il a également une mission de sensibilisation aux enjeux du développement durable.

contact@poddo.be / Téléphone : 02 206 51 69 / Boulevard du Roi Albert II, 9 à 1210 Bruxelles
www.sppdd.be
www.l-achat.malin.be
www.leguiededesachatsdurables.be

[institutionnel wallon]**Annuaire de l'environnement Entreprises**

Ce site fournit une base de donnée qui regroupe les entreprises et les bureaux d'études wallons actifs en environnement. La recherche peut se faire par secteurs environnementaux ou par commune.

<http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/aerw/ent/tdme-dec.htm>

Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement

La DGRNE est d'administration wallonne de l'environnement. Informations sur la législation, les laboratoires agréés etc.

<http://environnement.wallonie.be> / Téléphone : 081 33 50 50 / avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes

Site portail de l'énergie en Wallonie (DGTRE)

La Région wallonne a mis en place un réseau de facilitateurs énergie. Ce sont des opérateurs privés ou associatifs, choisis par la Région pour leur compétence. Ceux-ci, chacun dans leur domaine de compétence, ont pour tâche de conseiller toute institution, entreprise, investisseur, ... qui développe une démarche d'investissement et/ou d'amélioration des performances énergétiques de ses installations.

www.energie.wallonie.be

Site du Portail Wallon pour la RSE

Comment s'inscrire dans un mode de management toujours plus pratiqué en Europe ? De plus en plus d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs (privé, public, économie sociale,...) déploient des actions en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), profitant ainsi au progrès global de la société.

Grâce au site rse.wallonie.be, le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur de la Région wallonne permet aujourd'hui aux entreprises de mieux appréhender les avantages de ce concept et de s'y inscrire.

<http://rse.wallonie.be>

[institutionnel bruxellois]**IBGE - Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement**

L'administration bruxelloise de l'environnement. Accès direct au thème «entreprises». La Région bruxelloise propose également un service de facilitateurs énergie. Gulledele 100 – 1200 Bruxelles – Fax : 02/775.76.21
www.ibgebim.be / info@ibgebim.be / Téléphone : 02 775 75 75 / Gulledele 100 - 1200 Bruxelles

[institutionnel français]**Ademe – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**

L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministres français chargés de l'Ecologie, de l'Energie et de la Recherche. Sa mission est de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

www.ademe.fr

[entreprises et technologies propres]**Union Wallonne des Entreprises – cellule environnement**

Cette cellule de l'UWE a développé un outil de diagnostic qui décrit la situation environnementale de votre entreprise et contient de nombreuses annexes reprenant les principales réglementations s'appliquant à votre activité, les fournisseurs de biens ou de services, des bonnes pratiques environnementales, les aides disponibles... Un bon point de départ à la mise en place d'un SME!

[www.uwe.be / conseillers@uwe.be /](http://www.uwe.be/conseillers@uwe.be/)

Téléphone : 010 47 19 43 /

Marco – Management des risques environnementaux dans les métiers de la construction

Le projet MARCO vise à créer des outils d'information et de formation au management des risques environnementaux dans les métiers de la construction. Ces outils sont destinés aux chefs d'entreprises, aux cadres, aux travailleurs, aux formateurs, aux stagiaires et aux étudiants.

www.marco-construction.be

La cellule IPPC de la Région wallonne

L'organe du ministère de la Région wallonne chargé de la mise en œuvre de la Directive européenne IPPC (directive 96/61/CE) qui touche les activités industrielles à fort potentiel de pollution.

Renseignements au ministère de la Région wallonne au 081 33 50 50, contact: Marianne Petitjean (m.petitjean@mrw.wallonie.be)

[outils]**Le catalogue des produits recyclés**

L'IRGT (Institut Royal pour la Gestion durable des Ressources naturelles et la Promotion des Technologies propres) a développé un "Catalogue des Produits Recyclés" en ligne, qui est en priorité destiné aux acheteurs (responsables de services achats des entreprises et des administrations, qui sont les clients potentiels pour ces produits).

Ceux-ci peuvent obtenir une information concrète et objective sur les produits recyclés disponibles sur le marché et préférer l'achat de produits composés à partir de matériaux secondaires, contribuant ainsi à économiser les ressources naturelles.

www.produitrecycle.info

Achats verts

Le site du matériel de bureau écologique réalisé par le Réseau Eco-consommation et le Bond Beter Leefmilieu: critères, listes, adresses de fournisseurs...

www.achatsverts.be

Guide des achats durables/Gids voor duurzame aankopen

Le site fédéral reprenant les critères d'achats de matériel plus écologique.

www.guidedesachatsdurables.be/

www.gidsvoorduurzameaankopen.be/

Produits issus du commerce équitable pour entreprises

Oxfam : www.madeindignity.be/public/15.htm

Max Havelaar:

www.maxhavelaar.com/fr/page.php/koffie

e-Services d'Electrabel

Les e-Services d'Electrabel simplifient la gestion de votre consommation d'énergie et vous montrent comment vous pouvez réaliser des économies grâce à une gestion électronique des données.

www.electrabel.be/smallmedium/productsandservices/eservices_fr.asp

Facteur 4: Titre d'un rapport du Club de Rome et dossier réalisé par l'Institut pour un développement durable, disponible sur

<http://users.skynet.be/idd/projets/facteur4>

Les écocartes

Un outil visuel simple et pratique pour améliorer, gérer et communiquer la performance environnementale de PME et très petites entreprises dans nos pays mais aussi dans les économies en voie de développement. Les Ecocartes aident à aborder les points problématiques dans le démarrage d'un système de gestion environnementale tels que l'implication des travailleurs, la formation et l'éducation, l'audit interne et l'analyse initiale.

www.ecomapping.org

Programme de choix environnemental

Site du gouvernement canadien qui présente les produits durables certifiés EcoLogo (l'écolabel canadien) ainsi que le détail des critères écologiques pour l'attribution de ce label.

www.environmentalchoice.com

La campagne achat malin

Site regroupant une foule de conseils pour consommer plus durablement. Egalement des liens vers certains blogs de particuliers voulant faire partager leurs initiatives ou leurs inventions en matière de consommation responsable.

www.l-achat-malin.be

EPW Energie Pooling wallonie

Service d'aide aux entreprises en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie proposé par les chambres de commerce de Wallonie.

www.energiepooling.be

[informations / documents]**Tableau de bord de l'environnement wallon**

Le tableau de bord de l'environnement wallon vise à mettre à la disposition de chacun un outil d'analyse permettant de suivre, de façon synthétique, à l'aide d'indicateurs environnementaux, l'état de l'environnement wallon et l'évolution de facteurs essentiels qui l'influencent.

<http://mrw.wallonie.be/dgrne/eew/download.asp>

Rapports de développement durable (France/international)

Portail français recensant, par secteur d'activité ou par pays, les rapports «développement durable», environnement, santé, environnement et sécurité (...) des grandes entreprises du monde entier.

www.rapports-developpementdurable.org

World Business Council for Sustainable Development (international)

Le «World Business Council for Sustainable Development» (WBCSD) est une coalition de 170 compagnies internationales unies par un engagement commun pour le développement durable. Il a pour rôle de favoriser l'eco-efficacité, l'innovation, la responsabilité...

[www.wbcsd.org / info@wbcsd.org /](http://www.wbcsd.org/)

Téléphone : +41 (22) 839 31004 /

chemin de Conches à 1231 Conches-Geneva (Suisse)

Le Global Reporting Initiative (international)

Le GRI est une institution internationale soutenue par les Nations Unies qui propose aux entreprises des lignes directrices volontaires pour la rédaction de rapports «développement durable».

[www.globalreporting.org / info@globalreporting.org /](http://www.globalreporting.org/)

Téléphone : +31 (0) 20 531 00 00 / Keizersgracht 209 à P.O. Box 10039 1001 EA Amsterdam (Pays Bas)

Ecodesign (international)

Liens utiles en matière d'éco-design / éco-conception (international).
www.idea-reseau.org → info-doc → liens
 → éco-conception

Enviro2b – portail européen pour les entreprises et les collectivités (Europe)

Plus précisément, Enviro2b est un portail pour les professionnels de l'environnement et du développement durable sur Internet. Au menu : informations, revue de presse, débats (forum), services, outils...
www.enviro2b.com

Association Orée

Depuis 1992, Orée réunit entreprises et collectivités pour développer une réflexion commune sur la prise en compte de l'environnement par ces acteurs, et en particulier le management environnemental et sa mise en application à l'échelle d'un territoire. Un groupe de travail existe sur le thème des relations client/fournisseurs.
www.oree.org

Le CRIOC (Centre de Recherche pour les Organisations des Consommateurs)

Organisme de référence pour la Belgique sur le thème de la consommation des ménages. De nombreuses études sur la consommation durable, également pertinentes pour le monde des entreprises, sont et consultables depuis leur site internet.
www.oivo-crioc.org

[syndicats belges – cellules environnement]

Les trois principaux syndicats du pays (FGTB, CSC et CGSLB) sont actifs depuis plusieurs années sur le terrain de la sensibilisation à l'environnement.

Les actions des syndicats poursuivent trois objectifs :

- sensibiliser les travailleurs et leurs représentants à l'environnement,
- stimuler la concertation sociale en environnement dans les entreprises,
- renforcer l'expertise des délégués sur les questions environnementales.

Les actions mises en œuvre sont de trois types :

- l'information et la sensibilisation des délégués et des permanents syndicaux via des formations, des articles dans la presse syndicale, la création d'outils pédagogiques (jeux, cassettes-vidéo, etc.), l'organisation de colloques etc;
- la réalisation d'expériences-pilotes dans des entreprises wallonnes en vue de développer la concertation sociale en matière d'environnement, de mettre en œuvre des actions concrètes et de sensibiliser les travailleurs à la problématique de l'environnement;
- le développement d'outils d'appui technique visant à faciliter l'accès des délégués aux informations nécessaires à leur travail syndical sur le thème de l'environnement (site internet, revue de presse électronique, brochures, service d'aide...).

La cellule Environnement de la CGSLB:

Olivier Wilser
 Cellule Environnement CGSLB
 72/74 bld Poincaré à 1070 Anderlecht
 Tél : 02 558 53 13
 Fax : 02 558 51 61
 E-mail : cgsblb.environnement@cgsblb.be
www.cgsblb.be

Le Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement (RISE)
 À la FGTB wallonne (CEPAG)**Cellule RISE**

Dominique Defrise, Thierry Demuysère, Jean-Luc Dossin, Sandra Invernizzi, Evelyne Jadoul, Fernand Antonioli Hugo Martin, Julie Rigo, Bénédicte Vellande
 Rue Haute 42 à 1000 Bruxelles
 Tél : 02/506.83.96
 Fax : 02/502.73.92
 E-mail : info@rise.be, rise@acv-csc.be
www.rise.be

A la CSC :

Thierry Demuysère
 Chaussée de Haecht 579 à 1031 Bruxelles
 Tél : 02/246.32.52
 Fax : 02/246.30.10
 E-mail : mgerard@acv-csc.be
www.rise.be

[syndicat et développement durable]

Unité Syndicale sur le Développement Durable internationale lancée par la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), le Réseau de Recherche des Global Unions (GURN), Sustainlabour et le Comité Syndical Consultatif auprès de l'OCDE (TUAC).
www.tradeunionsdunit.org/profiles/

→ Publications

Guide de l'entreprise responsable, Groupe One asbl aux éditions Labor (www.labor.be), octobre 2003. Matières: Codes de conduite et labels sociaux - Le phénomène NIMBY - Les plans de mobilité en entreprise - Le cause related marketing - Commerce équitable - Ecologie industrielle - Management de la diversité ethnique - Triple Bottom line reporting - Les restructurations socialement responsables - Responsabilité pénale de l'entreprise - Finance éthique - Clauses sociales dans les marchés publics.
www.groupeone.be / info@groupeone.be /
 Téléphone : 02 534 10 24 / Siège social : rue Théodore Verhaegen, 150 à 1060 Bruxelles

Eco-gérer et éco-nomiser: cas concrets.

Rassemblement de cas pratiques sur les entreprises éco-dynamiques (Bruxelles).
www.ibgebim.be/francais/pdf/Entreprise/Ecolabel/Eco-gerereteco-nomiser.pdf

Dynamisme wallon: la revue de l'Union wallonne des entreprises avec, notamment des témoignages d'entreprises et environnement.
www.ecogestion.be/2005/articlesdw.html

Guide pratique de l'éco-gestion: ce document de 2002 présente ce qu'est l'éco-gestion et son utilité à travers les témoignages concrets de dix entrepreneurs wallons (actifs dans différents secteurs). Disponible auprès de l'Union wallonne des entreprises.
www.ecogestion.be/2005/publicationsCFEG.html

Management environnemental:

plusieurs publications de l'Ademe.
www.ademe.fr/htdocs/publications/cataloguedeseditons/cato04.htm

Achats et développement durable, Enjeux, méthodologie et initiatives

Une publication du comité 21:
www.comite21.org/guides/achat_dd.htm

+ voir tableau page 17!



Avec le soutien de la Région wallonne



CGSLB Cellule Environnement – Boulevard Poincaré 72-74 – 1070 Bruxelles
Tél.: 02 558 53 13 – E-mail: cgsלב.environnement@cgsלב.be – www.cgsלב.be

FGTB wallonne (CEPAG) – Cellule RISE – Rue Haute 42 – 1000 Bruxelles
Tél : 02/506.83.96 – Fax : 02/502.73.92 – E-mail : info@rise.be – www.rise.be

CSC – Chaussée de Haecht 579 – 1031 Bruxelles
Tél : 02/246.32.52 – Fax : 02/246.30.10 –
E-mail: mgerard@acv-csc.be, thierrydemuysere@acv-csc.be – www.rise.be

Boulevard de Fontaine, 27 – 6000 Charleroi
Tél: 071/300.301 – Fax: 071/654.879
E-mail: info@ecoconso.be

